



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/40(1)/8  
26 juillet 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarantième session  
Première partie  
Genève, 20 septembre 1993  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ASSISTANCE FOURNIE PAR LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

Evolution de l'économie du territoire palestinien occupé

Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
PREMIERE PARTIE. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE PALESTINIENNE	1 - 54
A. Environnement général de l'économie palestinienne .	4 - 29
1. Impact des politiques et des mesures israéliennes . . . . .	4 - 12
2. Initiatives de développement palestiniennes : émergence d'un cadre institutionnel . . . . .	13 - 20
3. Evolution de la situation régionale et internationale et répercussions sur l'économie palestinienne . . . . .	21 - 29
B. Principaux faits nouveaux et tendances observées dans l'économie palestinienne . . . . .	30 - 51
1. Ressources naturelles et humaines . . . . .	30 - 38
2. Indicateurs globaux des résultats économiques et principales caractéristiques de l'évolution sectorielle . . . . .	39 - 51
C. Conclusions . . . . .	52 - 54
DEUXIEME PARTIE. L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE . . . . .	55 - 83
A. Principaux paramètres environnementaux . . . . .	56 - 57
B. Facteurs affectant l'environnement . . . . .	58 - 63
C. Etat actuel de l'environnement . . . . .	64 - 73
1. Pratiques agricoles . . . . .	65 - 67
2. Urbanisation . . . . .	68 - 69
3. Ressources en eau . . . . .	70
4. Déboisement . . . . .	71
5. Environnement marin et côtier . . . . .	72
6. Consommation énergétique . . . . .	73

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragaphes</u>
D. Amélioration de la situation de l'environnement dans le territoire palestinien : mesures à prendre . . .	74 - 83
1. Déchets liquides . . . . .	75
2. Déchets solides . . . . .	76
3. Déchets toxiques . . . . .	77
4. Remise en état des sols et reboisement . . .	78 - 79
5. Infrastructure institutionnelle . . . . .	80
6. Besoins en ressources humaines . . . . .	81 - 82
7. Assistance financière et technique . . . . .	83
 TROISIEME PARTIE. EXAMEN DE L'EVOLUTION DES TRAVAUX DU GROUPE ECONOMIQUE SPECIAL (PEUPLE PALESTINIEN) SECRETARIAT DE LA CNUCED, 1992/1993 . . . .	     84 - 89
 Tableau 1. Territoire palestinien occupé : Principaux indicateurs économiques 1987-1993	

Notes

Première partie

## EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE PALESTINIENNE

1. Conformément aux dispositions de la résolution 146 (VI) de la Conférence ainsi qu'à la décision de Cartagène et aux résolutions de l'Assemblée générale, on présente dans cette partie du rapport les conclusions qui se dégagent de l'examen et du suivi des politiques et pratiques qui ont eu une incidence sur l'économie du territoire palestinien occupé 1/, en particulier au cours de la période allant de juin 1992 à mai 1993. Pendant cette période, on a assisté à une dégradation de la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé, comme cela avait déjà été le cas ces dernières années 2/. Aujourd'hui plus que jamais, c'est la survie de l'économie palestinienne qui est en jeu, alors que les efforts de relance s'intensifient malgré les difficultés de toute sorte, auxquelles s'ajoutent de nouvelles contraintes 3/. La détérioration de la situation - en dépit des quelques signes d'amélioration observés en 1992 - traduit essentiellement l'effet cumulé des politiques et des pratiques qui caractérisent l'occupation militaire israélienne. L'économie palestinienne reste assujettie aux intérêts israéliens, ce qui nuit au développement de ses liens avec l'arrière-pays arabe.

2. Le déclin économique et la désorganisation générale de la vie quotidienne dans le territoire occupé se sont poursuivis depuis le soulèvement palestinien (intifada), cette tendance allant de pair avec des mesures restrictives israéliennes, dont beaucoup ont eu un effet néfaste sur l'activité économique des Palestiniens. En outre, le contrecoup de la crise de 1990-1991 au Moyen-Orient continue de se faire sentir dans de nombreux secteurs de la sphère économique et sociale. Il s'ensuit un isolement économique accru du territoire, ce qui entrave les efforts faits par les Palestiniens pour construire une économie indépendante et mettre en place le cadre institutionnel nécessaire. Depuis 1991, le maintien des mesures restrictives en vigueur ou l'imposition de nouvelles restrictions ont accompagné les tentatives des autorités israéliennes visant à améliorer certains des aspects du cadre juridique et des politiques (y compris en matière d'implantation de colonies) qui ont une incidence sur l'économie du territoire.

3. Parallèlement, la communauté internationale est devenue de plus en plus consciente de la nécessité d'intervenir rapidement pour aider au relèvement des secteurs sociaux et économiques palestiniens en difficulté, tandis que, depuis 1991, le processus de paix amorcé au Moyen-Orient a entretenu l'espoir d'une solution susceptible, notamment, d'ouvrir la voie à une relance socio-économique en Palestine. Toutefois, ces nouveaux éléments n'ont eu, semble-t-il, jusqu'ici qu'un impact marginal sur le contexte d'ensemble dans lequel évolue l'économie du territoire occupé. Cette alternance d'espairs déçus et de promesses de réforme et d'aide, s'inscrivant dans le cadre d'un environnement économique défavorable et des contraintes imposées depuis 1987, a continué d'influer sur les résultats de l'économie palestinienne pendant la période considérée 4/.

A. Environnement général de l'économie palestinienne

1. Impact des politiques et des mesures israéliennes

4. Les politiques et les mesures caractéristiques de l'occupation israélienne ont continué d'entraver la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources dans l'économie palestinienne pendant la majeure partie de l'année 1993, même si les autorités israéliennes reconnaissent désormais, pour diverses raisons, la nécessité d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation socio-économique dans le territoire. C'est ainsi que, depuis 1991, elles ont notamment modifié le régime d'imposition fiscale et pris des dispositions pour améliorer le climat financier d'ensemble. Ce changement d'attitude de la part des autorités israéliennes, qui se montrent désireuses d'amorcer une libéralisation de la politique économique, contraste avec le maintien de toute une série de mesures restrictives. Cette dichotomie est devenue de plus en plus manifeste depuis 1991 : d'une part, les autorités israéliennes prenaient des initiatives allant dans le sens de l'incitation économique, de l'autre, elles appliquaient des mesures de sécurité ou des mesures du même ordre qui limitaient la portée des activités productives et génératrices de revenus. Dans l'ensemble, cette démarche contradictoire a suscité des réactions mitigées et défavorables de la part des producteurs, des exportateurs, des investisseurs et des consommateurs palestiniens, contribuant ainsi à ralentir encore l'activité économique dans le territoire et à ébranler la confiance des milieux d'affaires locaux et internationaux.

5. Un premier assouplissement des contraintes pesant sur l'économie palestinienne est intervenu au milieu de 1991 5/, avec la promulgation d'un décret militaire israélien prévoyant une exonération d'impôt sur le revenu et d'impôt sur le capital pendant trois ans pour les investissements industriels autorisés (création d'entreprises ou agrandissement d'entreprises existantes) en Cisjordanie et dans la bande de Gaza; entre 1991 et 1993, 28 investissements de ce type ont été approuvés 6/. Puis, en 1991 et 1992, on a annoncé l'adoption des mesures ci-après, qui annulent de fait certaines des restrictions imposées au fil des ans à l'économie palestinienne 7/ :

- a) révision de certaines dispositions des décrets militaires israéliens relatives à l'impôt sur le revenu, visant à simplifier les calculs et à réduire la charge fiscale d'ensemble en supprimant le taux d'imposition le plus élevé et en réduisant le nombre de tranches d'imposition;
- b) octroi de cartes de résident de longue durée aux industriels qui investissent un montant minimum de 100 000 dollars - entre 1991 et le début de 1993, 46 projets ont été approuvés en vertu de cette procédure;
- c) levée des restrictions à l'entrée de capitaux sur le territoire;
- d) autorisation de rouvrir les succursales de banques arabes et palestiniennes dans cinq villes et d'ouvrir une nouvelle banque commerciale et deux compagnies d'assurance dans le territoire occupé;
- e) réduction des droits à payer pour le transport par camion des marchandises palestiniennes à destination de la Jordanie;
- f) simplification des procédures de délivrance des patentes pour les nouvelles entreprises : en 1991-1992, on a délivré une patente à 165 nouveaux établissements en Cisjordanie et à 255 établissements dans la bande de Gaza - cet assouplissement des règlements et procédures a contribué à favoriser la création d'entreprises palestiniennes;
- g) approbation de la création de zones industrielles dans six localités du territoire;
- h) suppression de la surtaxe automobile, simplification des démarches à effectuer pour l'acquisition

du permis de sortie du territoire occupé (il n'est, entre autres, plus nécessaire d'obtenir l'approbation des services fiscaux, des services de sécurité et d'autres services pour la délivrance d'un permis de sortie) et réduction des droits à payer par ceux qui veulent se rendre à l'étranger, ces droits étant ramenés de 125 à 35 dollars par personne 8/.

6. Selon les déclarations officielles, ces assouplissements avaient pour but d'améliorer "le bien-être et les conditions de vie de la population palestinienne ... de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de développer l'économie locale ..." 9/; ils devaient aussi contribuer à renforcer la confiance pendant le processus de paix au Moyen-Orient et à empêcher la radicalisation des Palestiniens appauvris par suite des pertes financières subies depuis la crise de 1990-1991 10/. Au milieu de l'année 1992, le Gouvernement israélien a également annoncé l'arrêt des nouvelles implantations de colonies financées par des capitaux privés ou publics dans de nombreuses zones du territoire occupé, tout en autorisant cependant la poursuite de nouvelles constructions à Jérusalem-Est ainsi que l'implantation d'un nombre non spécifié de "colonies de sécurité" dans la vallée du Jourdain et le long de la frontière entre la Cisjordanie et Israël 11/. La poursuite des implantations, même si elle s'effectue à moins grande échelle, fait qu'il est difficile pour les Palestiniens vivant dans les territoires occupés de mesurer quel a été jusqu'ici l'impact réel du "gel" des colonies de peuplement 12/.

7. L'examen des modifications apportées à ce jour au régime fiscal ne permet pas de conclure que celles-ci conduiront à une simplification du calcul de l'impôt ou à une réduction de la charge fiscale d'ensemble - contrairement à ce qui était annoncé. En effet, compte tenu du seuil fixé pour le revenu imposable, nombre de petits contribuables passent désormais dans une tranche de revenu correspondant à un taux d'imposition qui est sans aucun rapport avec le taux applicable à des revenus analogues en Israël ou en Jordanie. Il vaut également la peine de noter que le caractère ponctuel de ces mesures de libéralisation et l'interférence d'autres facteurs en ont limité la portée 13/. Les initiatives prises depuis 1991 ne sauraient remplacer une réforme d'ensemble des politiques touchant tous les secteurs économiques et sociaux, y compris les infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles et humaines 14/. Les hommes d'affaires israéliens eux-mêmes ont récemment demandé aux autorités de faire davantage d'efforts pour appuyer le processus de paix par de nouvelles mesures, notamment en mettant en place l'infrastructure économique nécessaire pour créer "une économie indépendante (dans le territoire) qui puisse coexister avec l'économie israélienne" 15/. Les mesures annoncées jusqu'ici vont certes dans ce sens, mais une approche globale est nécessaire pour résoudre les problèmes de fond de l'économie et remédier à ses besoins les plus urgents.

8. La mise en oeuvre de ces mesures, adoptées au coup par coup, s'est étalée sur une période de deux ans : de ce fait, leur portée est restée limitée et elles n'ont pu donner un véritable coup de fouet à l'économie. Entre-temps, sous l'effet des contraintes préexistantes, de nouveaux problèmes ont surgi, suscitant d'autres besoins urgents. Il est donc clair que si les mesures prises jusqu'ici sont l'une des conditions nécessaires pour libérer l'économie du carcan imposé par l'occupation, en elles-mêmes - et sans une coordination adéquate - elles ne peuvent atteindre cet objectif ni favoriser la relance de l'économie. Surtout, l'application de nouvelles mesures restrictives et les

multiples difficultés socio-économiques qui en ont résulté ont annulé le bénéfice des améliorations introduites depuis 1991, jetant ainsi des doutes sur la volonté d'Israël de réformer ses politiques dans le territoire, en particulier aux yeux de l'immense majorité des Palestiniens touchés par ces restrictions. Différents faits ont été cités à l'appui de ce scepticisme. Ainsi, au milieu de l'année 1992, les autorités israéliennes ont réaffirmé et renforcé l'interdiction de commercialiser les produits agricoles palestiniens en Israël, hormis pour des contingents limités de certains produits comme les oranges de la bande de Gaza 16/. Pendant la majeure partie de décembre 1992, l'activité économique a été paralysée dans la bande de Gaza lorsque les autorités ont bouclé la zone et y ont décrété le couvre-feu : les travailleurs palestiniens ne pouvaient plus se rendre en Israël, les récoltes ne pouvaient plus être acheminées vers la Cisjordanie, la Jordanie ou l'Europe, et ce au moment le plus crucial de la saison 17/.

9. De même, nonobstant les mesures visant à réformer le régime fiscal, les Israéliens ont poursuivi leurs efforts pour imposer à la population palestinienne des charges fiscales encore plus lourdes, ce qui a amené celle-ci à protester contre des méthodes d'imposition et de taxation qu'elle considère injustes et illégales 18/. Cette lassitude est apparue clairement lors du conflit qui a éclaté au milieu de l'année 1992 entre les commerçants palestiniens et la municipalité israélienne de Jérusalem à propos de la question des impôts locaux (arnona) auxquels sont soumis les propriétaires d'établissements commerciaux palestiniens à Jérusalem-Est 19/. Un autre événement qui montre qu'on impose des mesures sans se soucier de leurs conséquences économiques a été relevé au début de 1993 : les autorités israéliennes ont introduit une réglementation rendant obligatoire le renouvellement de tous les véhicules de transport public palestiniens en service depuis 10 ans, ce qui revient à exclure du marché les propriétaires de véhicules qui n'ont pas les moyens d'acheter les modèles plus récents, une telle mesure ne pouvant en outre que contribuer à aggraver le déséquilibre de la balance des paiements 20/. A la même époque, la principale entreprise palestinienne de la bande de Gaza, qui produisait des boissons non alcoolisées, a été perquisitionnée par les forces israéliennes en exécution d'une injonction ordonnant le recouvrement d'une créance, sans que les propriétaires puissent faire appel à la justice 21/. Des chaînes de montage, des véhicules, des matières premières, du matériel de bureau et des dossiers ont été saisis au cours de cette opération, décrite par certains comme "l'un des épisodes de la guerre à laquelle se livrent Palestiniens et Israéliens" dans le territoire occupé pour la commercialisation de leurs produits 22/.

10. A la suite de troubles répétés qui ont provoqué une montée des tensions, les autorités israéliennes ont fermé le territoire occupé le 23 mars 1993 23/. Cette mesure, considérée par certains comme un châtement collectif, a eu pour effet d'arrêter tout déplacement des travailleurs palestiniens et tout transport des exportations et des importations palestiniennes en direction ou en provenance d'Israël ou transitant par ce pays, ainsi qu'entre les parties du territoire occupé qui ne sont reliées que via Jérusalem-Est. Onze points de contrôle ont été installés le long des frontières avec Israël et Jérusalem-Est, les autorisations de sortie - valables pour un mois ou deux - n'étant délivrées qu'à titre exceptionnel.

En revanche, la circulation des biens et des ressortissants israéliens en direction et à partir du territoire occupé n'est soumise à aucune restriction. Des mesures analogues ont certes été adoptées à plusieurs reprises dans le passé, mais c'est la première fois que la fermeture du territoire occupé dure aussi longtemps, ce qui a entraîné un réaménagement radical des relations économiques entre Israël et le territoire occupé sans que ce dernier ait pu se préparer à supporter les conséquences d'un tel bouleversement. On a pu entendre, dans certaines déclarations officielles, que "moins ils (les Palestiniens) seront nombreux à travailler en Israël, mieux cela vaudra" 24/, ou que "le moment est venu de provoquer des changements en profondeur grâce à la séparation ... nous devons veiller à ne pas nous laisser submerger par les Palestiniens ..." 25/. D'autres, en revanche, mesurant la gravité de la situation, ont déclaré : "... Il est dans l'intérêt d'Israël de faire en sorte que la qualité de la vie et le niveau de vie dans les territoires s'améliorent aussi vite que possible afin qu'au lieu d'une poudrière, nous ayons à notre porte un partenaire économique" 26/. D'autres encore, partisans d'un "libre-échange" entre les économies israélienne et palestinienne, affirment que "la séparation des économies signifie la pauvreté immédiate pour eux, une pauvreté profonde, sans aucune perspective de développement. Nous sommes leur seul espoir. Avec un PNB de 60 milliards de dollars, nous représentons un énorme marché pour eux" 27/.

11. Si l'économie israélienne elle-même a connu certains problèmes d'ajustement dans les secteurs dépendant de la main-d'oeuvre palestinienne 28/, c'est "l'asphyxie économique" qui menace le territoire 29/. Des dizaines de milliers de Palestiniens qui travaillaient auparavant en Israël sont contraints à l'inactivité, les possibilités de trouver rapidement un autre emploi étant très réduites (sect. B.1). Les produits agricoles exportés de la bande de Gaza via Israël restent en souffrance et pourrissent; la désorganisation de la distribution intérieure et l'arrêt des exportations ont entraîné une chute du cours des denrées agricoles, certaines se négociant à moins de la moitié du prix à la production, sans qu'aucun mécanisme ne soit prévu pour compenser les pertes subies par les agriculteurs et les commerçants. En revanche, les prix d'autres produits ont grimpé en flèche par suite des pénuries. Les exportations et les importations de produits industriels vers ou via Israël se sont interrompues, l'autorisation de transport de matières premières et de biens manufacturés étant pratiquement impossible à obtenir. Les liens économiques unissant Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie et la bande de Gaza ont été coupés et les services sanitaires et sociaux palestiniens installés à Jérusalem-Est ne sont plus aisément accessibles aux autres communautés palestiniennes.

12. Dès lors que n'existait pas de politique globale et cohérente de remise sur pied de l'économie palestinienne et que manquaient les infrastructures juridiques et administratives ainsi que les moyens financiers nécessaires pour accroître et diversifier la production, réorienter les échanges extérieurs et trouver des emplois productifs pour une main-d'oeuvre toujours plus nombreuse, la fermeture du territoire ne pouvait que compromettre la performance de l'économie palestinienne 30/, cette économie n'étant par ailleurs pas en mesure de tirer profit des efforts ponctuels faits pour la revitaliser. La situation est assez semblable à ce qui s'est passé après la crise du Golfe de 1990-1991 : à l'époque, l'interruption brutale des envois de fonds ainsi que des courants d'échange et d'aide à destination du territoire occupé avait



eu pour effet de paralyser son économie déjà fragile, qui ne s'est d'ailleurs pas encore relevée de ce choc. Vu l'ampleur des difficultés auxquelles le peuple palestinien doit maintenant faire face par suite de la récente fermeture du territoire, les autorités israéliennes ont approuvé en mai 1993 le versement d'un crédit d'un montant total d'environ 125 millions de dollars au budget de développement de l'Administration civile pour 1993, qui doit permettre de créer des emplois dans la bande de Gaza (travaux publics et infrastructure) 31/. Cette subvention sera financée au moyen des impôts indirects perçus dans le territoire occupé et de certains crédits non utilisés du budget de l'Administration civile pour 1992 32/. Une telle mesure permettra certes de parer aux besoins financiers les plus urgents de la bande de Gaza mais, parallèlement, il est impératif de supprimer les contraintes d'ordre juridique et administratif qui entravent le déroulement de la vie quotidienne et le bon fonctionnement de l'économie dans l'ensemble du territoire occupé.

2. Initiatives de développement palestiniennes : émergence d'un cadre institutionnel

13. Malgré les pressions croissantes dues à des facteurs extérieurs et les perturbations de l'économie locale, les initiatives palestiniennes se sont poursuivies pendant la période examinée. Ces initiatives se sont déployées, avec des résultats variables, dans différentes directions 33/. Une première série de mesures interdépendantes visait à employer un nombre croissant de travailleurs palestiniens dans l'économie locale, tout en modifiant les schémas de consommation de façon à diminuer les importations au profit de la production intérieure et à diversifier les bases de ressources agricoles et industrielles. Il en est résulté un accroissement de la part de la production locale sur le marché intérieur 34/. Un certain nombre de produits manufacturés palestiniens (chaussures de sport, textiles, mobilier et denrées alimentaires) ont eu accès aux marchés israéliens. Jusqu'en 1992, le taux d'emploi de la main-d'oeuvre locale a augmenté, grâce à l'exploitation d'une partie du potentiel de production jusque-là inutilisé.

14. Toutefois, la récente fermeture par Israël du territoire occupé a montré combien ces progrès étaient précaires. Le potentiel productif de l'industrie et de l'agriculture palestiniennes demeure largement inexploré, les nouvelles entreprises et usines sont essentiellement de petits employeurs, alors que des dizaines de milliers de ménages palestiniens dépendent encore d'un emploi en Israël pour leur subsistance. Différents facteurs ont limité l'impact de la politique "d'autosuffisance" : l'incapacité de l'économie intérieure à canaliser des ressources suffisantes vers de nouveaux investissements productifs; le manque d'infrastructures permettant d'utiliser à plein les capacités de production; l'absence de programmes globaux et intégrés de création d'emplois; les salaires plus élevés pratiqués en Israël; la pression croissante exercée sur le marché intérieur du travail par la main-d'oeuvre palestinienne rapatriée après la crise de 1990-1991.

15. Face à cette évolution préoccupante, de nouvelles tentatives ont été faites pour renforcer et élargir le cadre institutionnel afin de permettre aux Palestiniens d'assumer davantage la responsabilité de la gestion économique. Mais ces initiatives se sont elles aussi heurtées à un certain nombre de difficultés : absence d'une autorité palestinienne capable d'établir les

priorités et de définir les orientations du développement; manque d'expérience dans le domaine de la création des institutions; politisation excessive de certaines initiatives, par ailleurs satisfaisantes sur le plan professionnel; manque de coordination ou de perspectives d'ensemble; intervention sélective des autorités israéliennes 35/. La création d'institutions s'occupant d'activités de développement dans le territoire occupé n'est pas un phénomène nouveau. Quoiqu'il se soit accéléré et amplifié depuis 1987, ce processus est ancré dans les structures socio-économiques palestiniennes d'avant 1948. Cependant, les différents systèmes économiques, juridiques et politiques imposés successivement dans le territoire ont favorisé l'émergence d'un réseau complexe d'organismes de développement polyvalents mais disparates. Les institutions qui prennent une part active dans l'effort de développement du territoire peuvent se classer en trois grandes catégories : les entreprises du secteur privé, les organisations bénévoles privées (qu'on appelle aussi fréquemment les organisations non gouvernementales ou ONG) et le gouvernement ou l'administration. Ce dernier secteur, maintenant essentiellement rattaché à l'Administration civile israélienne dans le territoire, s'occupe de la gestion courante des services sociaux et du fonctionnement de certaines infrastructures; il ne joue qu'un rôle négligeable dans les activités de développement proprement dites. Un bref examen des deux autres composantes de ce réseau met en évidence les points forts ainsi que les faiblesses de leur action.

16. Le secteur privé est la pierre angulaire des activités de développement dans le territoire occupé. Les entreprises privées (qui vont de la petite exploitation familiale aux entreprises industrielles ou aux sociétés de services plus importantes) sont présentes dans la plupart des secteurs de l'économie mais aussi dans la sphère sociale et les services. Leurs efforts ont donné des résultats plutôt mitigés, le climat politico-économique décourageant les investissements d'une certaine envergure et les innovations qui comportent des risques. Les réglementations en vigueur, le fait que ces entreprises n'aient pas accès au système de franchise et aux méthodes de gestion qui ont cours sur le plan international, leur isolement aussi par rapport aux tendances du marché n'ont guère favorisé l'émergence de sociétés modernes (sociétés par actions, coentreprises, filiales de sociétés transnationales et autres). Ce secteur ne s'est donc pas beaucoup développé et les efforts sérieux pour créer de nouvelles entreprises - essentiellement au cours des deux ou trois dernières années - sont restés limités.

17. La prolifération des organisations bénévoles privées palestiniennes témoigne surtout de la nécessité de pallier le manque de services indispensables - notamment à l'intention des groupes de population défavorisés - habituellement assurés par le secteur public (services sociaux et communautaires) ou le secteur privé (crédit agricole, évaluation et programmation des investissements, promotion du commerce, etc.). Les organisations les plus stables, les plus largement représentatives et les plus efficaces dans le territoire sont généralement celles dont l'existence est antérieure à l'occupation israélienne et qui, grâce à l'expérience acquise, ont pu devenir des institutions viables et influentes 36/. Mais depuis 1987, l'urgence des besoins dans tous les domaines, en rendant nécessaires de nouveaux efforts concertés de développement, a suscité l'apparition d'une foule d'organisations dont les activités s'étendent à l'ensemble de la sphère socio-économique 37/.

18. La multiplication de ces organismes est devenue une source de problèmes, dans la mesure où la spécialisation et le professionnalisme font souvent les frais des rivalités entre factions et se heurtent à des résistances lorsqu'il s'agit de coordonner et d'unifier les efforts ainsi qu'à l'idée, localement répandue, selon laquelle ce type d'organisation offre un cadre institutionnel approprié pour toutes les initiatives socio-économiques 38/. Cette question a d'ailleurs suscité récemment une vive controverse dans le territoire occupé : on a fait observer "qu'au cours des 10 dernières années, la mise en place des institutions avait pris une mauvaise direction, les organismes se multipliant à un rythme effréné sans que rien ne justifie réellement leur existence ..." 39/. La plupart des donateurs internationaux interviennent par le truchement de ce réseau d'organisations, qui est le meilleur canal disponible pour acheminer directement l'assistance à tous les secteurs qui en ont besoin. Ce faisant, les donateurs comme les bénéficiaires ont pris conscience des faiblesses de ces organisations : "Bien souvent, elles ne sont pas assez structurées et n'ont pas de capacité d'intervention à grande échelle. Elles ne savent pas coordonner leurs actions et souffrent du manque de personnel et de ressources" 40/.

19. Quelques initiatives ont été prises récemment pour renforcer le cadre institutionnel dans lequel opèrent ces organisations. A la fin de 1992, trois coopératives d'épargne et de crédit palestiniennes implantées dans le territoire depuis 1987 ont décidé de coordonner leurs activités, ce qui s'est traduit par une spécialisation sectorielle, l'harmonisation des conditions d'octroi des prêts, l'élaboration d'une politique de crédit nationale et la concertation pour distribuer les subventions récemment accordées par la Communauté européenne 41/. Une autre initiative, dont l'impact reste à évaluer, a été la création d'un "Conseil supérieur de l'industrie arabe du tourisme" qui a pour mission d'améliorer l'infrastructure touristique en Palestine, notamment en coordonnant l'aide apportée par la communauté internationale aux voyagistes palestiniens pour moderniser les services et les équipements 42/. En 1992 et 1993, on a annoncé la création de conseils supérieurs du logement, de l'industrie, de la santé - qui n'avaient pas encore commencé à fonctionner à la fin du premier semestre 1993; toutefois, les apports financiers escomptés de la communauté internationale ont contribué à accélérer l'action dans certains secteurs. Les chambres de commerce palestiniennes ont joué un rôle de premier plan, avec des producteurs et exportateurs privés, dans le cadre d'une autre initiative récente. Au début de 1993, une foire commerciale palestinienne a été organisée à Londres par la Chambre de commerce arabo-britannique et la Chambre de commerce euro-palestinienne de Jérusalem 43/. Lors de cette foire, quelque 25 sociétés palestiniennes ont exposé un large éventail de produits et ont eu des contacts avec des importateurs britanniques potentiels, contacts qui devraient permettre d'exporter directement vers le Royaume-Uni des marchandises palestiniennes d'une valeur totale de 15 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

20. Récemment aussi, a été créé aux Pays-Bas un centre du commerce palestinien, destiné à faciliter l'exportation des agrumes, des fruits, des légumes, des textiles et des articles en cuir palestiniens vers les marchés néerlandais et européen, via Rotterdam 44/. Avant d'approuver un programme de financement sur six ans pour ce centre, le donateur néerlandais a insisté pour qu'un organisme analogue, chapeautant celui des Pays-Bas, soit créé dans

le territoire. Si le soutien à ce secteur crucial du commerce extérieur palestinien est essentiel, il n'est toutefois pas certain que le recours à de telles formules soit la meilleure façon de procéder, étant donné les risques de double emploi, les problèmes de coordination et le manque de compétences en matière de fonctionnement institutionnel 45/. A cet égard, il pourrait être utile de s'inspirer des conclusions d'une étude de faisabilité globale et intégrée portant sur l'assistance technique ainsi que d'une proposition de projet solide qui concerne la création dans le territoire d'un centre de promotion des exportations de produits palestiniens - deux documents établis en 1990 par le Centre du commerce international CNUCED/GATT 46/.

### 3. Evolution de la situation régionale et internationale et répercussions sur l'économie palestinienne

#### a) Relations régionales

21. Les flux commerciaux, les flux de main-d'oeuvre et les flux financiers - ces trois axes vitaux autour desquels le développement des relations économiques arabo-palestiniennes s'est articulé pendant des années - se ressentent encore des séquelles de la crise de 1990-1991. Les éléments positifs survenus dans l'environnement régional qui influe sur l'économie palestinienne sont restés isolés et n'ont pas permis de remédier aux déséquilibres subsistant depuis 1990. Les exportations palestiniennes n'ont pas réussi à reconquérir leurs parts de marché traditionnelles, les possibilités d'emploi pour les Palestiniens dans plusieurs pays arabes producteurs de pétrole (et, partant, les sommes envoyées dans le territoire occupé) demeurent très réduites, tandis que les courants d'aide publique et non gouvernementale en provenance de la région restent négligeables.

22. Un élément contrastant avec ce bilan peu encourageant a été la décision prise à la fin de 1992 par les autorités jordaniennes de faciliter la circulation des produits agricoles palestiniens vers et via la Jordanie. Depuis 1988, l'entrée de ces produits en Jordanie était essentiellement fonction des conditions du marché local et des besoins saisonniers, en particulier pour les produits cultivés à la fois en Jordanie et dans le territoire occupé. Des dispositions plus souples avaient été adoptées à la fin de 1991 pour le transit des produits manufacturés palestiniens dans les zones franches jordaniennes, mais la réexportation de ces produits vers les marchés arabes, même avec des certificats d'origine jordaniens, n'a pas donné de bons résultats 47/.

23. La situation s'est améliorée grâce à la promulgation, le 22 novembre 1992, de directives réglementant l'entrée en Jordanie des fruits et des légumes frais de Cisjordanie et de la bande de Gaza destinés aux marchés jordaniens ou à d'autres marchés 48/. Comme auparavant, les services locaux de commercialisation et les coopératives de Cisjordanie et de la bande de Gaza continueront de délivrer des certificats d'origine sur la base des plans de production globaux établis avant la saison pour toutes les régions du territoire. Agissant en collaboration avec les exportateurs palestiniens, les autorités jordaniennes fixeront des contingents et des périodes d'importation pour les différents produits, puis délivreront des autorisations pour l'entrée des produits sur les marchés jordaniens (en fonction des conditions de production locales) ou pour leur transit par

la Jordanie (dans le cas, par exemple, des exportations d'agrumes de la bande de Gaza vers les pays arabes). Ces dispositions devraient contribuer à simplifier, à mieux réguler et à faciliter l'écoulement des produits en Jordanie, tout en ouvrant de nouveaux débouchés à l'exportation dans le cadre de directives claires. En tant que telles, elles montrent comment on peut réorienter de façon efficace les échanges palestiniens avec les marchés régionaux traditionnels et créer de nouveaux débouchés, conformément à ce qui est préconisé dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes au sujet de l'octroi d'un régime préférentiel aux exportations palestiniennes, y compris par des accords de transit 49/.

b) Appui international

24. En ce qui concerne l'aide au développement provenant de sources multilatérales, la contribution de la Banque islamique de développement (BID) mérite d'être notée. Avant 1990, la BID a versé plus de 41 millions de dollars pour différents projets de développement des services sociaux et des infrastructures dans le territoire occupé, ces sommes étant essentiellement destinées à l'achat de matériel et à la construction de locaux et d'autres éléments de capital fixe 50/. Depuis 1991, de nouveaux de projets - représentant une valeur de quelque 50 millions de dollars et portant sur des domaines plus diversifiés - ont été proposés. Parmi ceux-ci, des projets d'une valeur totale de 8 millions de dollars sont en cours de réalisation, les autres étant encore à l'examen. Si l'apport de la BID s'est maintenu, c'est parce que les responsables de projets dans le territoire occupé, le Gouverneur de Palestine à la BID et le personnel technique ainsi que le Conseil des gouverneurs de la Banque travaillent en étroite collaboration pour faire en sorte que cette source d'aide au peuple palestinien ne se tarisse pas.

25. L'assistance fournie par d'autres sources internationales, tant bilatérales que multilatérales, s'est également maintenue en 1992 et 1993, un volume croissant de ressources étant mobilisé pour venir en aide aux secteurs défaillants. L'initiative de la Communauté européenne, annoncée en 1991 et mise en oeuvre en 1992, qui consiste à fournir une assistance d'urgence par le truchement des institutions palestiniennes intervenant dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, du logement et des soins de santé, a montré la voie à suivre 51/. La Communauté européenne a poursuivi "une stratégie d'ensemble qui vise à éviter l'un des dangers potentiels de toute forme d'aide au développement : la création d'une dépendance. S'agissant des Palestiniens, c'est là une nécessité impérative dans la perspective d'une autonomie future" 52/. Entre 1991 et 1993, outre les contributions à l'UNRWA, l'aide directe au développement accordée par la Communauté a représenté au total 105 millions d'Ecus 53/. Les ONG européennes ont elles aussi maintenu leur appui aux efforts de développement palestiniens, une aide d'un montant total de 30 millions de dollars ayant été fournie en 1991-1992 par 31 ONG de 12 pays européens pour des projets portant sur l'ensemble de la sphère socio-économique 54/.

26. On relève aussi des efforts pour répondre de façon plus diversifiée et plus dynamique aux besoins de développement palestiniens de la part d'autres sources internationales de financement multilatéral ou bilatéral, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

D'après les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les sources bilatérales et multilatérales ont versé en 1992 quelque 166 millions de dollars au total (soit, outre le budget de fonctionnement de l'UNWRA, un montant de l'ordre de 104 millions de dollars pour le financement de projets) 55/. Au moins 68 % des fonds sont allés à la santé et à l'éducation, 12 % à l'assistance humanitaire, le reste se répartissant entre différents projets sectoriels et plurisectoriels. Sur les 41 millions de dollars d'aide directe (c'est-à-dire à l'exclusion des contributions à l'UNWRA) versés en 1992 par 19 sources bilatérales, 96 % provenaient de neuf donateurs dont les contributions allaient de 1 million à 19 millions de dollars 56/. La répartition géographique de l'aide montre que l'on tient compte du fait que les réfugiés sont plus nombreux dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie et que, malgré une population moindre et une superficie plus réduite, les besoins dans la bande de Gaza sont particulièrement urgents.

27. Dans le même ordre d'idée, les organismes du système des Nations Unies se sont efforcés d'accroître le volume de l'assistance au peuple palestinien et d'en améliorer l'efficacité. Ainsi, lors d'un récent séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, les représentants de gouvernements et d'organisations internationales ont examiné un large éventail de questions en rapport avec le développement socio-économique palestinien 57/. Pour sa part, le PNUD a achevé un examen approfondi de son Programme d'assistance au peuple palestinien, d'où il ressort, notamment, que le PNUD "modifie actuellement l'orientation de ses programmes d'assistance dans les territoires occupés, afin de tirer parti des possibilités offertes par l'évolution de la situation" 58/. L'une des principales conclusions qui se dégagent de cet examen est que "pour parvenir à l'autosuffisance, l'économie palestinienne doit devenir plus compétitive, élargir et diversifier ses exportations et être moins tributaire des échanges avec Israël" 59/.

c) Le processus de paix au Moyen-Orient

28. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, des questions présentant un intérêt immédiat et à long terme pour l'économie du territoire palestinien occupé ont fait l'objet de négociations à deux niveaux : bilatéral (israélo-palestinien) et multilatéral (groupes de travail sur l'eau, l'environnement, le développement économique et la coopération régionale) 60/. Les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du groupe de travail multilatéral sur le développement économique et la coopération régionale ont notamment amené la Banque mondiale à inclure dans sa contribution "une analyse approfondie des besoins de développement de certaines économies de la région, y compris la Cisjordanie et la bande de Gaza" ainsi qu'une "estimation des besoins de financement futurs pour accélérer le développement économique ..." 61/. Il s'agit d'évaluer les perspectives de développement du territoire et de "définir les actions à mener en priorité au cours des prochaines années pour permettre au territoire de réaliser son potentiel"; cela suppose notamment d'élaborer des programmes pour la période de transition qui verra la mise en place de structures autonomes, de définir les besoins d'assistance technique pour l'établissement de cadres institutionnels, et de formuler des recommandations pour la réforme des politiques et des réglementations en vue de promouvoir le développement 62/.

29. Lors de la dernière réunion de ce groupe de travail, les représentants de la Palestine ont indiqué qu'un montant d'environ 200 millions de dollars était nécessaire d'urgence pour faire face aux coûts de fonctionnement pour 1993 (en sus du déficit cumulé) d'un réseau de services sociaux dans le territoire dont l'existence était compromise en raison de la situation économique et de la défaillance de l'assistance extérieure 63/. A titre de mesure immédiate, plusieurs pays ont annoncé pendant la réunion des contributions de quelque 20 millions de dollars pour l'aide au territoire, dont une contribution de 14 millions de dollars annoncée par les Etats-Unis d'Amérique et qui permettra de "commencer de remédier aux problèmes économiques actuels et de créer l'infrastructure sur laquelle pourra s'édifier l'avenir économique à long terme des territoires" 64/.

B. Principaux faits nouveaux et tendances observées dans l'économie palestinienne

1. Ressources naturelles et humaines

30. Les problèmes liés aux ressources naturelles palestiniennes - terre et eau en particulier - continuent d'occuper une place prépondérante dans l'actualité du territoire occupé, aussi bien dans les pourparlers de paix au Moyen-Orient qu'à d'autres niveaux 65/. Les circonstances qui perturbent l'accès à ces deux éléments de l'environnement physique et leur maîtrise dans les territoires occupés revêtent une importance particulière pour les perspectives de revitalisation et de développement de l'économie palestinienne. La maîtrise de la terre et des ressources naturelles, les droits relatifs à l'eau et les besoins immédiats en eau dans le territoire occupé sont au centre des débats, et les tendances de la démographie et de l'emploi dans la population palestinienne rendent d'autant plus important le règlement de ces questions.

31. Même si l'ampleur du phénomène a diminué par rapport aux années précédentes, l'expropriation de terres palestiniennes s'est poursuivie. Sur l'ensemble de 1992, ce sont 53 000 dounams de terres palestiniennes qui ont été confisqués, dont quelque 5 000 dounams au cours du troisième trimestre 66/. Environ 19 000 dounams des terres ainsi confisqués ont été consacrés à l'expansion de colonies israéliennes existantes et à la création de cinq colonies nouvelles 67/. On estime qu'à la fin de 1992, Israël avait confisqué 68 % des terres en Cisjordanie et 40 % dans la bande de Gaza 68/. Comme nous l'avons vu plus haut, depuis le gel à la mi-1992 de la construction de colonies de peuplement nouvelles dans de nombreuses parties du territoire occupé et la réduction des avantages que le gouvernement offrait aux colons israéliens pour s'y installer, les autorités ont laissé se terminer 11 000 à 13 000 logements ainsi que les infrastructures associées, dont la construction avait été commencée au moment du gel 69/. La construction de nouvelles colonies entourant Jérusalem-Est s'est poursuivie 70/. Dans le reste du territoire également les activités d'implantation se sont poursuivies depuis le milieu de 1992 71/ : la construction d'au moins un nouvel avant-poste a été entreprise (il s'agit d'une antenne de Maale Adumim) et de nouvelles constructions ont commencé dans d'autres colonies; d'importants travaux d'aménagement du réseau routier ont été réalisés ou mis en chantier (voies de contournement, ponts, tunnels et grandes routes telles que les routes régionales Nos 6 et 9) pour desservir les colonies israéliennes et

les relier à Israël; enfin, certains avantages octroyés par les pouvoirs publics pour attirer les colons israéliens dans le territoire subsistant, notamment les subventions et les prêts à faible taux d'intérêt offerts aux personnes qui achètent leur logement et aux "jeunes colonies" qui s'implantent dans le territoire.

32. La courbe de croissance de la population palestinienne dans le territoire occupé s'est redressée depuis 1990, par suite du retour dans le territoire (en 1991) de nombreux Palestiniens qui travaillaient dans les pays arabes producteurs de pétrole et avaient conservé leur permis de séjour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Un seul recensement a été mené (en 1967) dans le territoire depuis l'occupation israélienne et c'est sur lui que se fondent les estimations israéliennes (et la plupart des autres). Le Central Bureau of Statistics (CBS) - Bureau central israélien des statistiques - fournit certes des données qui couvrent la période allant de 1967 à aujourd'hui et incluent toute une gamme d'indicateurs démographiques, mais de sources palestiniennes et autres, on considère qu'il sous-estime le nombre d'habitants par rapport à la population réelle. Les autres sources - palestiniennes - de données, quoique bien informées car en prise directe avec les faits, n'offrent pas une couverture aussi complète et, d'une manière générale, pâtissent de la difficulté à enquêter sur le terrain et de leurs méthodes de recensement.

33. Selon le CBS, la population palestinienne dans le territoire occupé s'établissait à la fin de 1991 à 1 831 000 âmes : 676 000 dans la bande de Gaza et 1 155 000 en Cisjordanie (dont 150 000 à Jérusalem-Est) 72/. En 1990 et 1991, le taux de croissance démographique a été plus élevé que les années précédentes, la moyenne annuelle enregistrée étant de 4,7 % en Cisjordanie et 5,3 % dans la bande de Gaza. Cela est essentiellement le fait d'un "solde migratoire" positif dû aux quelque 10 000 personnes qui reviennent chaque année dans le territoire. Ces chiffres sont très différents des résultats de deux enquêtes démographiques palestiniennes récentes. Une de ces enquêtes évalue en effet à 2 255 000 habitants la population palestinienne dans le territoire 73/; l'autre y dénombre à la fin de 1992 une population palestinienne totale d'environ 2 596 000 personnes, soit 789 000 dans la bande de Gaza et 1 807 000 en Cisjordanie (dont 165 000 à Jérusalem-Est) 74/. Face à des différences d'une telle ampleur 75/, il est difficile de faire la part des choses et de sérieux problèmes se posent, aussi bien pour analyser les tendances que pour programmer des activités touchant les ressources humaines palestiniennes.

34. En ce qui concerne la population active et l'emploi, les tendances sont tout aussi difficiles à dégager compte tenu de la non-concordance des données démographiques et autres. Toutefois, trois grandes questions indissociables prédominent : la capacité de création d'emplois à l'intérieur du territoire, les possibilités d'emploi en dehors de l'économie nationale, à savoir en Israël et à l'étranger, et le chômage. La racine du problème de l'emploi dans le territoire occupé, c'est que l'appareil de production et le secteur des services, à l'intérieur du territoire, ne peuvent plus créer suffisamment d'emplois pour occuper une population active dont le taux d'accroissement est relativement élevé. Cela tient non pas tant à une transformation structurelle de l'économie palestinienne qu'à la modification des rapports entre l'économie palestinienne et les économies des pays voisins, en particulier Israël.



Certains secteurs de l'économie interne ont dû se moderniser, gagner en productivité et introduire des changements qui ont amené des compressions de personnel; dans d'autres, la croissance a subi des chocs et l'effet d'érosion des forces économiques. Le chômage et le sous-emploi s'inscrivent dans la tendance générale d'une grande partie de l'économie palestinienne à opérer en deçà de sa pleine capacité de production par suite de difficultés de commercialisation et d'autres blocages. En outre l'inadéquation des formations dispensées par rapport à la demande intérieure de main-d'oeuvre vient encore compliquer les choses.

35. La possibilité de travailler en Israël, en particulier dans le bâtiment et l'agriculture, avait permis dans le passé l'absorption d'une large part de la population active réduite au sous-emploi ou au chômage 76/. Avant 1988, l'emploi en Israël en était arrivé à constituer une sorte de secteur distinct de l'économie palestinienne, en ce sens qu'il occupait 38 % du total de la main-d'oeuvre employée et contribuait pour presque 30 % au produit national brut (PNB) palestinien. C'est pourquoi dans un premier temps, la réduction des effectifs palestiniens dans l'économie israélienne a permis la réintégration de certains travailleurs dans les branches de l'économie nationale dont les performances avaient été stimulées par des initiatives palestiniennes visant à "l'autosuffisance" et la substitution de produits nationaux aux importations.

36. Après l'interdiction faite aux Palestiniens pendant deux mois d'entrer en Israël, en 1991, un système de permis de travail/laissez-passer pour les Palestiniens travaillant en Israël, déjà institué dans la bande de Gaza, a été appliqué à l'ensemble du territoire; au début de 1993 au moins 80 000 personnes détenaient un permis valable (approximativement 45 000 en Cisjordanie et 35 000 dans la bande de Gaza). En outre, un nombre indéterminé de Palestiniens pouvaient obtenir des emplois précaires ou saisonniers en Israël sans laissez-passer. Selon les données du CBS israélien, pas moins de 98 000 Palestiniens étaient, en 1991, considérés comme travaillant en Israël (y compris ceux travaillant à temps partiel et "temporairement absents du travail") : 56 000 d'entre eux venaient de Cisjordanie et 42 000 de la bande de Gaza 77/. Toutefois, le nombre hebdomadaire moyen d'heures ouvrées par salarié est resté en 1991 inférieur d'environ 18 % aux sommets atteints avant 1987 78/. Ce qui, si l'on tient compte des chiffres du CBS israélien sur les apports de main-d'oeuvre, ramène en équivalent à temps plein le nombre de Palestiniens travaillant en Israël à environ 46 000 personnes venant de Cisjordanie et 34 000 venant de la bande de Gaza. Depuis 1991, de nouvelles contractions du marché de l'emploi en Israël se sont traduites par un chômage d'une ampleur sans précédent dans le territoire occupé, accompagnées d'une forte baisse du revenu national.

37. Il n'y a eu aucune publication de chiffres officiels globaux pour 1992 et 1993; des données préliminaires pour 1992 font paraître un redressement, jusqu'à des niveaux d'avant 1988, du nombre de Palestiniens travaillant en Israël, surtout venant de Cisjordanie (jusqu'à 70 000) 79/. Toutefois, dès les premiers mois de 1993, le taux de chômage relativement élevé en Israël et les politiques adoptées par le Gouvernement israélien à cet égard se sont traduits par une réduction progressive du recours aux travailleurs palestiniens, sauf dans le secteur du bâtiment et dans certaines branches de l'agriculture 80/. Par suite du bouclage total du territoire occupé à compter d'avril 1993, il n'y a plus eu aucune entrée de travailleurs

palestiniens en Israël pendant plusieurs semaines et certains employeurs israéliens se sont adaptés aux réductions les plus récentes 81/. Toutefois, deux mois après le bouclage, des dizaines de milliers de postes auparavant occupés par des Palestiniens dans le bâtiment et l'agriculture en Israël n'étaient toujours pas pourvus par des Israéliens; 40 000 permis de travail avaient été délivrés à des Palestiniens, le plafond officiellement proposé étant de 70 000 82/; et l'on envisageait "d'importer" de la main-d'oeuvre d'ailleurs 83/.

38. La première conséquence de cette évolution pour l'économie palestinienne a été un chômage "galopant" (notamment dans la bande de Gaza, particulièrement pauvre); le taux de chômage atteignait déjà 40 % dans la bande de Gaza et 25 % en Cisjordanie avant le bouclage du territoire 84/. Or on estime qu'au deuxième semestre de 1993 85/ il touchait plus de 55 % de la population dans la bande de Gaza (soit 67 000 personnes) et 35 % en Cisjordanie (soit 71 000 personnes) 86/. Certes, l'on peut considérer qu'il s'agit là de taux de chômage conjoncturels (ou cycliques) et non structurels, mais dans certaines zones (communautés rurales et camps de réfugiés), le taux de chômage dépassait 70 % en avril 1993 87/. Quoi qu'il en soit, le chômage et la création d'emplois sont devenus les défis sans doute les plus urgents pour l'économie palestinienne.

## 2. Indicateurs globaux des résultats économiques et principales caractéristiques de l'évolution sectorielle

39. La seule source régulière et crédible de données sur les résultats économiques globaux dans le territoire occupé depuis 1967 est la série que publie le CBS israélien. Les comptes de la nation et d'autres indicateurs globaux pour la période de 1988 à 1990, ainsi que des données préliminaires pour 1991, ont été publiés par le CBS et tout récemment révisés, même s'il reste certaines lacunes ou insuffisances, en particulier dans les estimations concernant la Cisjordanie 88/. Depuis 1988, le suivi régulier et le relevé sur le terrain d'indicateurs sectoriels et globaux par des sources du territoire palestinien occupé (TPO) permettent d'établir des estimations parallèles qui elles aussi se révèlent crédibles à la lumière de la réalité constatée 89/, et que des sources internationales viennent corroborer depuis 1991 90/. D'après les données du CBS sur les tendances économiques enregistrées en novembre 1987 et les estimations émanant du TPO sur les tendances de la période de 1988 à 1991, des projections (en prix constants de 1990) ont été établies par le secrétariat 91/ pour la période 1992-1993 (tableau 1). Toutes les estimations doivent être considérées comme fournissant des indications approximatives quant aux tendances générales permettant en tant que telles d'assigner un ordre de grandeur à une évolution intervenue sur plusieurs années. Elles ne doivent donc pas être considérées comme des données définitives sur l'évolution de la conjoncture depuis 1988.

40. Sans vouloir analyser ici les différents points sur lesquels la série de données du CBS et celle du TPO divergent, on peut dire que d'une manière générale, lorsque les données du CBS indiquent une croissance, celles du TPO révèlent une stagnation ou un recul; et lorsque les données du CBS annoncent une baisse des résultats, celles du TPO attestent une détérioration plus nette. Alors que les données du CBS enregistrent, globalement, un début de reprise en 1990, selon les données du TPO, 1991 représente le creux de la

performance économique palestinienne. La croissance prévue dans les estimations établies par le secrétariat pour 1992-1993 confirme la possibilité d'une reprise.

41. Les données du CBS israélien pour 1988-1991 concernant le territoire occupé font apparaître une amélioration progressive mais régulière du PIB - 2,7 % par an en moyenne - due essentiellement à la croissance du secteur agricole (environ 6 % par an) qui, avec celle du secteur des services 92/ compense la contraction d'environ 2 % par an enregistrée dans l'industrie et le bâtiment. Les données du CBS font apparaître une chute de la rémunération nette des facteurs, avec une récupération progressive à partir de 1989 (en Cisjordanie) - ce qui permet sur la période une croissance globale du PNB d'environ 2 % par an en moyenne, essentiellement alimentée par la progression du PNB enregistrée en Cisjordanie, à l'inverse de la bande de Gaza où il est resté pratiquement stationnaire. Dans le même temps, la tendance à la hausse des transferts courants nets vers la bande de Gaza a été suffisamment marquée pour compenser une baisse des transferts vers la Cisjordanie; en conséquence, le revenu national brut disponible a suivi la croissance du PNB. Selon les données émanant du CBS, le secteur du commerce extérieur palestinien est en régression constante, tant en ce qui concerne les importations que les exportations. Malgré une baisse marquée des exportations (en recul de près de 10 % par an), la diminution des importations a contribué à ramener le déficit commercial palestinien de près de 1 milliard de dollars en 1987 aux environs de 740 millions de dollars en 1991 (en dollars constants de 1990). D'où une réduction sensible du déficit commercial (rapport de la balance commerciale au PNB) - ramené de 39 % à 26 % - parallèlement à un tassement, en rythme et en niveau, de la demande globale et de la croissance économique.

42. En agriculture, les données émanant du TPO indiquent des résultats meilleurs encore que celles du CBS, mais les autres secteurs en revanche sont en repli de plus 10 % par an, ce qui fait chuter le PIB global de 10 % par an en moyenne. Un affaiblissement marqué de la rémunération nette des facteurs correspond au nombre réel de salariés à temps plein tirant l'essentiel de leur revenu d'un emploi en Israël ou ailleurs. En conséquence, les sources palestiniennes indiquent une diminution moyenne du PNB d'environ 10 % par an jusqu'en 1991. Par rapport aux estimations du CBS, elles indiquent aussi un plus gros volume et une croissance plus rapide des transferts courants nets jusqu'en 1990. La tendance au repli observée par le CBS dans la plupart des composantes de la demande globale apparaît également dans les données du TPO, mais les taux de régression y sont beaucoup plus prononcés, en particulier pour ce qui est des résultats à l'exportation. De même, là où les données du CBS montrent des tendances positives ou stationnaires dans les dépenses de consommation publiques et privées, celles du TPO indiquent une contraction annuelle de plus de 10 % dans la consommation des particuliers, correspondant à une baisse des revenus du même ordre.

43. La croissance démographique étant relativement forte dans le territoire occupé, les indicateurs du revenu par habitant révèlent une nette dégradation des conditions de vie, au moins jusqu'en 1992. Les séries de données de l'une ou l'autre source confirment cette tendance, la détérioration apparaissant plus brutale selon les sources palestiniennes. Par souci de brièveté nous avons privilégié les données du CBS, qui donnent une indication "conservatrice" de la détérioration de la situation économique globale et des

conditions de vie dans le territoire occupé ces dernières années. Selon le CBS, de 1987 à 1991 le PIB par habitant a reculé en moyenne d'environ 1 % par an. Considérés par habitant, le PNB et le revenu national brut disponible dans le territoire occupé ont enregistré une baisse encore plus marquée jusqu'en 1991, de 1,8 % et 1,7 % par an en moyenne respectivement, la baisse la plus forte étant enregistrée dans la bande de Gaza avec des reculs de 4 et 3 %, respectivement. Si le PIB par habitant est souvent utilisé pour comparer la situation ou les conditions économiques dans différents pays s'agissant du territoire occupé, où les ressources extérieures (rémunération des facteurs, envois de fonds et aide) constituent un élément primordial du revenu, le PNB par habitant ou le revenu intérieur brut disponible par habitant sont des indicateurs plus pertinents aux fins de comparaison.

44. On peut également mesurer le développement dans le territoire occupé à l'aide de l'indicateur composite de développement humain (IDH), récemment introduit par le PNUD pour mesurer le développement humain dans le monde, qui regroupe trois indicateurs - revenu, espérance de vie et alphabétisation - pour donner un chiffre global permettant de classer les pays les uns par rapport aux autres 93/. Si l'on prend les données du CBS relatives au territoire palestinien occupé pour 1988-1991 94/, on obtient un IDH se situant dans une fourchette de 0,534 à 0,568, selon les séries de données sur le revenu utilisées (PIB ou PNB par habitant). Avec les estimations du revenu provenant de sources palestiniennes, on obtient un IDH qui se situe entre 0,506 et 0,532. L'IDH estimatif ainsi calculé pour le territoire reflète la valeur relativement élevée de l'indicateur du niveau d'éducation des Palestiniens. Il place néanmoins le territoire au bas de la catégorie dite de "développement humain moyen" selon le PNUD (IDH supérieur à 0,500), ce qui souligne bien l'ampleur des défis à relever par le peuple palestinien en matière de développement économique et social.

45. Pour 1992-1993, il n'y a eu aucune publication de données estimatives empiriques concernant les résultats globaux de l'économie palestinienne. Toutefois, en extrapolant à partir de données du CBS indiquant les tendances de différents agrégats sur la période allant de 1967 à 1987 et des chiffres du TPO pour 1988-1990, il a été possible d'établir des estimations de résultats économiques pour 1992-1993, selon lesquelles, en gros, les choses resteraient en l'état dans les territoires occupés en 1992-1993, et les tendances établies en matière de démographie, d'emploi et d'activité économique se maintiendraient, les circonstances permettant une reprise de l'économie à partir de 1992. En fait, les taux de croissance annuels fortement positifs que font apparaître toutes les variables estimées pour 1992 et 1993 montrent que l'économie palestinienne est en mesure de s'adapter à la situation nouvelle créée par la diminution, en 1992 et 1993, des possibilités extérieures de revenu. La croissance continue du secteur agricole et une reprise relativement rapide dans l'industrie et les services palestiniens autorisent une croissance économique tirée par le PIB; d'autre part, les exportations augmentent, mais moins que les importations, laissant subsister un déficit commercial supérieur à 700 millions de dollars. En 1993, le déficit commercial est estimé à environ 34 % du PNB, ce qui reste en deçà des niveaux records proches de 40 % enregistrés avant 1988. L'investissement remonte à son niveau traditionnel de 31 % du PIB et 26 % du PNB, alors qu'il était tombé à 23 % et 16 % respectivement (selon les chiffres du CBS pour 1991). Enfin, les projections pour 1992-1993 font apparaître une amélioration régulière des

indicateurs du revenu par habitant, qui remontent à des niveaux plus crédibles que ceux de la période 1989-1991, les plus bas jamais enregistrés.

46. Malgré le potentiel d'amélioration des résultats globaux de l'économie que laissent entrevoir les projections pour 1992-1993 que nous venons d'évoquer, celles-ci doivent être considérées à la lumière des difficultés et de la dégradation des années précédentes, dont les conséquences ne disparaîtront pas du jour au lendemain. C'est ainsi qu'après les premiers signes d'amélioration des résultats économiques enregistrés en 1992, la fermeture du territoire occupé depuis la fin de mars 1993 a mis un obstacle de plus à la revitalisation de l'économie. Déjà, la perte en revenu des facteurs que représente le manque à gagner en Israël a été calculée : elle se situerait entre 1,5 à 3 millions de dollars par jour en avril (selon les chiffres retenus pour le nombre de travailleurs palestiniens en Israël et pour le montant de la rémunération quotidienne moyenne), et aurait légèrement diminué ensuite, un certain nombre de détenteurs de permis de travail ayant été autorisés à retourner travailler en Israël 95/. Le PNB a donc été amputé d'environ 33 à 65 millions de dollars par mois depuis avril 1993. En outre la plupart des secteurs, en particulier l'agriculture, l'industrie, le commerce, les transports et le tourisme, ont aussi subi le contrecoup de la fermeture du territoire et accusent des pertes équivalentes, voire supérieures, au manque à gagner en Israël 96/. Les faits marquants intervenus dans les secteurs clés sont exposés brièvement ci-dessous, l'accent étant mis en particulier sur le secteur de l'entreprise privée jusqu'en 1993.

47. Avant le dernier bouclage en date du territoire occupé, on avait pu observer quelques signes prometteurs de reprise sectorielle. Dans l'une des branches clés de l'industrie du territoire occupé, à savoir l'industrie pharmaceutique, deux des plus grandes sociétés annonçaient leur fusion pour former une entreprise nouvelle dotée d'un capital de 1,6 million de dollars et employant 180 personnes 97/. Cette fusion devrait améliorer les possibilités d'exportation et la compétitivité, aussi bien sur les marchés régionaux que sur le marché israélien, jusqu'alors inaccessible aux exportations palestiniennes de ce type. Le début de 1993 a aussi vu la création en Cisjordanie de deux compagnies d'assurance palestiniennes, alors que ce secteur était dominé depuis 1967 par les compagnies israéliennes et leurs agents dans le territoire 98/. L'une de ces compagnies d'assurance nouvelles s'est créée à l'initiative d'un groupe d'hommes d'affaires et d'experts en assurance palestiniens récemment rentrés dans le territoire occupé après avoir séjourné dans des pays arabes producteurs de pétrole. Dans l'esprit de ses créateurs, la compagnie devrait "jouer un rôle important dans la reconstruction de l'infrastructure économique en Palestine" en réinvestissant des ressources dans le territoire 99/. La demande sur le marché local de l'assurance est estimée à quelque 68 millions de dollars par an et la société aura un capital de 5 millions de dollars, divisé en 4 000 actions. Des accords directs de réassurance ont été négociés avec des compagnies internationales. Cette société combine en une même institution dynamique d'entreprise, capital privé, expertise, stimulation du marché et larges visées développementales.

48. Le nombre de licences octroyées en 1992 et 1993 à de nouvelles usines dans le territoire occupé, ainsi que les travaux publics et les projets d'infrastructure récemment mis en chantier dans le territoire suite à la

fermeture des communications avec Israël, sont de bonne augure pour les entreprises (et les travailleurs) du bâtiment et des travaux publics dans le territoire occupé. Une réorientation vers le marché local sera en particulier nécessaire (même si elle n'ira pas sans mal) pour les entreprises palestiniennes du bâtiment qui tiraient des chantiers réalisés en Israël et dans les colonies israéliennes implantées sur le territoire une large part de leur revenu. La création en Cisjordanie d'une cimenterie, avec 20 actionnaires et un capital d'environ 30 millions de dollars, a récemment été annoncée 100/. Naguère un projet similaire n'avait pas reçu l'aval des autorités 101/, mais en l'occurrence, selon ce qui a été annoncé, cette entreprise ne va pas dans un premier temps produire de ciment, mais simplement reconditionner et distribuer du ciment produit en Israël. Les sidérurgistes israéliens signalent une demande palestinienne accrue, en 1992, de produits d'acier destinés aux chantiers de construction dans le territoire 102/ et il semblerait que depuis avril 1993, des ouvriers du bâtiment de la bande de Gaza ne pouvant plus travailler en Israël en profitent pour réparer, améliorer ou reconstruire des logements délabrés 103/. Toutefois, les entreprises palestiniennes ont de sérieux problèmes pour se faire livrer des matières premières et du matériel provenant d'Israël ou y transitant, vu la difficulté des transports entre Israël et le territoire, ainsi que pour contacter leurs fournisseurs 104/.

49. Si de réelles perspectives de reprise économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se font jour dans un proche avenir, la nécessité de développer et de réformer le système d'intermédiation financière deviendra d'autant plus grande. Il faudra notamment développer les services bancaires commerciaux pour s'attacher à mobiliser l'épargne du secteur privé et des ménages, créer un marché financier palestinien pour consolider et étoffer l'assise financière du secteur privé, et privilégier le renforcement des capacités de financement du développement pour répondre aux innombrables besoins socio-économiques qui se font jour. La population palestinienne considère d'ailleurs ce dernier impératif, d'ordre institutionnel, comme l'une des toutes premières priorités financières, si importants que puissent être les autres aspects de la réforme financière qui s'impose dans le territoire 105/. Même si deux succursales de la Banque du Caire et d'Amman ont été rouvertes en Cisjordanie en 1993, la création de la première banque palestinienne dans le territoire depuis 1967 (approuvée en principe par les autorités) continue d'être retardée par toutes sortes d'entraves juridiques et administratives. La Banque de Jordanie (une banque commerciale qui est fermée dans le territoire depuis 1967) a annoncé son intention de rouvrir trois succursales et d'en créer quatre autres 106/. Si l'approbation de cette dernière mesure par les autorités a été accueillie comme un bon signe, elle reste limitée à des agences extérieures à Jérusalem-Est. En outre, il semble que les conditions de fonctionnement et de supervision imposées à la Banque de Jordanie assurent un encadrement israélien encore plus étroit que les clauses déjà strictes de l'accord qui, en 1986, avait permis la réouverture de la Banque du Caire et d'Amman. On a pu lire dans la presse que la Jordanie ne voyait "aucune objection à la réouverture de banques jordaniennes sur la Rive occidentale, à condition qu'elles fonctionnent selon les règles établies par le Comité jordanien de sécurité économique, c'est-à-dire qu'elles restent sous la tutelle de la Banque centrale de Jordanie" 107/.

50. Même avant le récent bouclage du territoire occupé, le secteur des transports autrefois florissant, largement tributaire du commerce extérieur et des trajets quotidiens des travailleurs employés en Israël, dont il tirait l'essentiel de ses revenus, avait commencé à connaître de sérieuses difficultés. A la mi-1992, l'une des plus anciennes compagnies d'autobus palestiniennes était donnée comme au bord de la faillite en raison de problèmes multiples : impôts et amendes, primes d'assurance élevées, augmentation des coûts et impossibilité de financer le remplacement d'un parc vieillissant de 38 autobus 108/. Le nombre total d'autobus des entreprises de transports publics palestiniennes a chuté de manière spectaculaire : plus de 700 véhicules en 1987, seulement 400 environ à la fin de 1992; par suite du bouclage du territoire au début de 1993, au moins 200 véhicules ne sont plus utilisés, si bien qu'en pratique cette branche importante de l'économie se trouve réduite au tiers de sa capacité d'avant 1988 109/.

51. Une indication de l'ampleur du déclin subi par les transports et les autres secteurs tributaires du commerce extérieur (en particulier l'agriculture et l'industrie) est fournie par les données relatives aux produits agricoles et industriels palestiniens qui entrent en Jordanie pour y être commercialisés ou en transit 110/. Pour les seuls produits industriels, le nombre de camions en transportant qui passent la frontière vers la Jordanie est tombé, en moyenne quotidienne, de 33 en 1987 à 18 en 1990 et 12 seulement en 1991 111/. En 1987, 115 000 tonnes de fruits et légumes, 2 400 tonnes d'huile d'olive, 750 000 plants et 69 000 tonnes de marchandises industrielles étaient entrés en Jordanie venant du territoire occupé (et déjà il y avait tassement par rapport aux volumes du début des années 80). En 1992, il n'y est plus entré que 41 000 tonnes de fruits et légumes, 1 000 tonnes d'huile d'olive, 431 000 plants et 30 000 tonnes (en 1991) de produits industriels. Cette contraction des exportations de produits palestiniens vers les marchés régionaux traditionnels tient non seulement aux mauvais résultats obtenus dans un certain nombre de secteurs clés, mais aussi à la réorientation vers Israël du commerce extérieur du territoire.

### C. Conclusions

52. Les paragraphes qui précèdent mettent en lumière quelques-uns des grands problèmes auxquels se heurtent la revitalisation et le développement de l'économie palestinienne, et font ressortir à quel point des réformes dans les politiques intérieures, associées à une assistance internationale effective, s'imposent dans différents domaines. Des études et des rapports antérieurs de la CNUCED ont déjà appelé l'attention sur nombre de ces problèmes et formulé maintes recommandations concernant les politiques, qui appelleraient des mesures audacieuses de la part des autorités israéliennes, de la communauté internationale - notamment des parties de la région - et du peuple palestinien lui-même ainsi que de ses institutions représentatives. Dans le rapport de la CNUCED de 1992 112/ figure la description succincte d'un ensemble de mesures cohérentes et réalistes à prendre dans l'immédiat pour relancer l'économie palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne certains problèmes communs à tous les secteurs de l'activité économique, les infrastructures et les ressources naturelles.

Ces suggestions, et les questions connexes évoquées ailleurs dans des rapports de la CNUCED et dans les conclusions d'autres enquêtes, conservent toute leur actualité.

53. On ne saurait trop souligner l'urgence d'une action concertée et bien ciblée de la communauté internationale visant à empêcher que la situation économique et sociale ne se dégrade encore plus dans le territoire occupé et à poser des bases solides pour l'avenir. Les informations ne manquent pas quant aux besoins et aux priorités, et les capacités internes requises pour gérer le processus de reprise sont bien là; le volume de l'aide internationale au peuple palestinien n'a cessé d'augmenter, offrant toute une gamme nouvelle de possibilités de financement et de domaines d'intervention efficace là où le besoin s'en fait grandement sentir. Beaucoup plus encore pourrait être fait par les intéressés, y compris les autorités israéliennes d'occupation et par la communauté internationale agissant de concert avec le peuple palestinien. L'évolution de la situation depuis 1992 a ouvert des possibilités nouvelles qu'il convient de saisir. Sans préjuger de l'aboutissement du processus de paix, on pourrait dans l'immédiat introduire dans le territoire les réformes de politique générale suivantes :

a) Etendre rapidement et résolument les mesures de libéralisation à d'autres domaines de l'économie, de façon à limiter au minimum l'intervention des pouvoirs publics et à donner la plus grande marge de manoeuvre possible aux entreprises, ainsi qu'à assurer la mobilisation et la répartition optimale des ressources financières;

b) L'ensemble du régime d'imposition des revenus, qu'il s'agisse des revenus fixes (traitements et salaires), des revenus du capital, ou de ceux des personnes morales (sociétés à responsabilité limitée et sociétés anonymes), doit être réformé, en profondeur eu égard aux normes établies en matière de fiscalité et compte tenu de la situation particulière dans laquelle se trouve le territoire 113/;

c) Examiner à nouveau l'impact négatif des châtiments collectifs israéliens sur la situation économique et sociale des Palestiniens et de recourir à ces châtiments lorsqu'un tel impact est attesté;

d) Si la limitation et le contrôle de l'entrée des travailleurs palestiniens en Israël peuvent être nécessaires pour la sécurité de ce pays, en revanche les produits agricoles et industriels palestiniens ne menacent ni la sécurité ni l'économie d'Israël. Jusqu'à ce que des accords commerciaux équitables et mutuellement avantageux soient négociés entre Israéliens et Palestiniens, il serait bon de lever l'interdiction d'entrer en Israël qui frappe les produits agricoles et certains produits industriels palestiniens, puisque aussi bien les produits israéliens entrent librement dans le territoire occupé. Instaurer dès maintenant le libre-échange pourrait contribuer à asseoir sur des bases solides le redressement de l'économie palestinienne et la coopération commerciale de demain;

e) Les problèmes complexes que soulève la programmation d'une mise en valeur des ressources humaines palestiniennes font ressortir la nécessité urgente d'une enquête impartiale sur les tendances de la démographie palestinienne dans le territoire, avec un recensement de la population;



f) Les institutions palestiniennes devront faire de sérieux efforts pour rationaliser, coordonner, fusionner des programmes faisant double emploi et mieux définir leurs domaines de spécialisation, en protégeant les institutions chargées du développement contre toute politisation abusive.

54. Le rôle de la communauté internationale, notamment celui de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, a vu son importance augmenter dans la perspective d'un redressement économique et social palestinien, surtout depuis l'ouverture du processus de paix au Moyen-Orient. Le programme de développement palestinien 114/ récemment annoncé, qui définit toute une série d'activités à entreprendre à moyen terme dans le domaine socio-économique, pourrait servir à orienter l'assistance internationale au peuple palestinien. Une meilleure coordination entre les donateurs, plus de perspicacité dans l'établissement des priorités de l'aide et une rationalisation de la coopération interorganisations s'imposent, avec un financement plus abondant et les mesures de politique générale nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et à long terme. Les partenaires arabes de la région ont là une responsabilité particulière et un rôle spécial à jouer.

Deuxième partie

## L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE

55. La dégradation persistante de la situation économique et sociale du peuple palestinien s'est accompagnée d'une dégradation de l'environnement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces phénomènes synergiques ont rendu encore plus préoccupante la détérioration générale de la qualité de la vie dans le territoire occupé et ses conséquences pour l'avenir. Le Principe 23 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement affirme la nécessité de protéger l'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à l'oppression, à la domination ou à l'occupation. Compte tenu de ces considérations et dans le cadre global de son programme de travail biennal, le secrétariat de la CNUCED a été prié par le Conseil du commerce et du développement à sa trente-neuvième session (Première partie), d'entreprendre une étude sur la situation de l'environnement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La présente partie expose les principaux résultats de l'étude demandée. Après un examen de la situation actuelle de l'environnement dans le territoire occupé, elle développe les perspectives en matière de protection de l'environnement et un ensemble de principes directeurs visant à améliorer la situation environnementale et à accroître sa contribution au développement durable de l'économie palestinienne.

A. Principaux paramètres environnementaux

56. D'une superficie totale d'environ 5 939 000 dunums, le territoire palestinien occupé s'étend sur 5 572 000 dunams en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et sur 367 000 dunams dans la bande de Gaza. En 1992, Israël avait progressivement placé plus de 68 % de l'ensemble du territoire sous son contrôle, comme cela a été indiqué dans la première partie. Sur le plan topographique, la bande de Gaza se trouve entre 0 et 40 m au-dessus du niveau de la mer et la Cisjordanie entre 400 m au-dessous du niveau de la mer et plus de 1 000 m au-dessus. En moyenne, les températures varient entre 18° et 38° en été et 5° et 10° en hiver. La pierre et ses agrégats brisés représentent la principale ressource minérale du territoire, dont la production annuelle s'élève à 31 000 m<sup>3</sup> et 3,5 millions de tonnes respectivement. La Rive occidentale de la mer Morte est exploitée par Israël, qui en extrait des minéraux tels que le sel et les phosphates.

57. Les précipitations annuelles sont estimées à 3 030 millions de m<sup>3</sup> et les pertes par ruissellement et évaporation à 2 135 millions de m<sup>3</sup>, ce qui laisse 895 millions pour l'alimentation des nappes aquifères. Les efforts déployés par les Palestiniens (plantation d'arbres notamment) pour réduire l'écoulement de surface afin que l'eau pénètre dans les nappes aquifères se sont heurtés aux restrictions israéliennes. Aux précipitations s'ajoutent les eaux du Jourdain et du Yarmouk, qui atteignent 320 millions de m<sup>3</sup> par an au total, et quelque 100 millions de m<sup>3</sup> provenant des sources. En raison des restrictions, ces dernières n'ont pu être utilisées judicieusement. Les nappes aquifères du littoral comme de l'intérieur, exploitées à la fois par le territoire et par Israël, restent la principale source pour la consommation ménagère, agricole et industrielle, qui a considérablement augmenté au cours des 25 dernières années.

B. Facteurs affectant l'environnement

58. La confiscation des terres palestiniennes a permis à Israël de poursuivre la construction de colonies de peuplement et de structures connexes dans diverses régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui étaient traditionnellement considérées par les Palestiniens comme des zones à l'état sauvage. Les plus importantes sont les versants orientaux et la région centrale de la Cisjordanie qui étaient l'habitat d'une faune et d'une flore sauvages variées, et servaient de pâturages d'hiver pour le bétail et d'aires de loisir pour la population locale, outre que l'on y trouvait des sites archéologiques, religieux et touristiques exceptionnels. De même, l'implantation de colonies agricoles dans la vallée du Jourdain a progressivement privé les Palestiniens vivant dans ces régions de leurs sols les plus riches et de leurs puits d'eau les plus abondants. La même chose s'est produite dans la bande de Gaza où les colonies de peuplement ont empiété sur les zones intérieures et côtières fertiles. Le programme d'implantation de colonies israélien n'a pas dûment tenu compte des considérations écologiques appropriées. Aucune colonie ne s'est dotée d'une station d'épuration des eaux usées. Souvent on laisse celles-ci s'écouler librement dans les vallées, même si les villages voisins se trouvent ainsi menacés. Le réseau d'égout des colonies implantées sur les collines et les pentes orientales au nord de Jérusalem a contaminé les ressources en eau destinées à la consommation et à l'irrigation des régions palestiniennes jusqu'à Jéricho.

59. La carrière israélienne jouxtant le camp de réfugiés d'Al-Dheishe à Bethléem est une source de bruit et de pollution de l'air éprouvante pour les habitants des alentours, contraints de saisir les tribunaux pour obtenir réparation. Bien que le tribunal ait ordonné la fermeture de la carrière il y a neuf ans, son exploitation se poursuit. Une autre activité préjudiciable pour la population palestinienne avoisinante en Cisjordanie est l'usine de récupération et de retraitement de l'huile de moteur résiduaire en provenance d'Israël. L'usine rejetterait des effluents toxiques et cancérogènes sur les régions avoisinantes. Un certain nombre d'usines du même type ont été implantées dans le nord de la Cisjordanie le long de la frontière israélienne pour éviter qu'elles ne soient fermées suite à des plaintes émanant de groupes de citoyens israéliens.

60. Malheureusement, le territoire occupé ne dispose ni de législation ni d'institutions appropriées pour protéger son environnement. Ni les autorités militaires ni l'administration civile chargées du territoire occupé n'ont de services de protection de l'environnement. Les autorités palestiniennes administrant les grandes villes, les villes et les villages sont impuissantes, car elles manquent de ressources et de compétences dans le domaine de l'environnement, et inefficaces faute de mécanismes leur permettant d'adopter et de faire respecter des lois et règlements en matière d'environnement à ces niveaux. Là où un embryon d'institution a pu être mis en place pour la protection de l'environnement, la concurrence et les doubles emplois ont accaparé les ressources au profit de la recherche et de l'action expérimentale menées par des universités et des institutions scientifiques.

61. L'absence de pouvoir central autochtone a freiné la mise au point d'un programme d'ensemble pour sensibiliser le peuple palestinien de la Cisjordanie et de la bande de Gaza aux problèmes de l'environnement. La survie prime les dangers écologiques, sauf lorsque ceux-ci menacent directement la vie quotidienne. Dans l'ensemble, l'impact de l'industrie manufacturière sur l'environnement est négligeable et circonscrit, du fait qu'il s'agit d'une petite industrie rudimentaire. Il est possible d'en venir à bout si des réglementations appropriées pour la protection de l'environnement sont adoptées et appliquées. C'est peut-être là une des questions les plus urgentes auxquelles les Palestiniens doivent accorder leur attention, non seulement pour combler le vide en matière de réglementation municipale de l'hygiène publique mais également pour réduire le plus possible les dégâts causés à l'environnement par l'industrialisation et l'urbanisation galopante ainsi que les activités de construction connexes prévues pour les années à venir.

62. Environ 47 % de la population palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont moins de 15 ans contre 3,2 % seulement ayant plus de 65 ans. Du point de vue de la protection de l'environnement, la jeunesse de cette population la rend plus réceptive, autrement dit, il serait plus facile de l'éduquer aux questions d'environnement par des programmes s'adressant aux jeunes tant à l'école que dans leurs foyers.

63. Dans le cadre régional, les conditions climatiques actuelles de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe influent sur l'environnement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et en particulier sur l'agriculture. Une prise de conscience de ces influences accompagnée de capacités autochtones de prévention et de protection permettrait d'en réduire au minimum les effets pervers.

#### C. Etat actuel de l'environnement

64. Faute d'informations quantitatives et qualitatives suffisantes, il est difficile d'évaluer l'état actuel de l'environnement et son impact sur l'économie du territoire occupé. Les paragraphes qui suivent rendent néanmoins compte de certaines questions urgentes et appellent l'attention sur l'ampleur des problèmes auxquels le peuple palestinien est confronté dans divers domaines ainsi que sur les conséquences immédiates et futures pour son économie.

##### 1. Pratiques agricoles

65. Dans le territoire occupé, l'agriculture a été peu à peu évincée par d'autres secteurs. Sa contribution au produit intérieur est tombée de 34 % à moins de 18 % et sa part de l'emploi d'environ 40 % à 24 %. L'abandon de la terre a créé des problèmes d'érosion du sol, les terrasses s'étant effondrées et des flancs entiers de montagnes ayant perdu leur couche arable. On estime que la remise en état des sols risque de coûter aux cultivateurs et/ou propriétaires fonciers entre 100 et 200 dollars par dunam. La montée du chômage et le retour à la terre qui se dessine depuis 1988 ont rendu plus aigu le besoin d'institutions de crédit agricole inexistantes depuis l'occupation israélienne en 1967.

66. Il a fallu recourir à l'agriculture intensive pour accroître la production, mais la stratégie adoptée n'a pas été suffisamment scientifique. Il y a eu un emploi abusif de produits agrochimiques, et surtout de pesticides et d'engrais. Selon les estimations, la consommation annuelle de pesticides par dunam atteindrait jusqu'à 11 kg et celle d'engrais se situerait entre 80 et 160 kg. Cet emploi abusif de pesticides, motivé par le désir de stimuler le rendement, semble avoir accru la résistance des ravageurs, et il a donc fallu utiliser des produits chimiques plus puissants et plus coûteux. Plus important, l'utilisation de types de pesticides interdits ailleurs a commencé à affecter la faune et la flore sauvages ainsi que l'atmosphère, et à contaminer les ressources en eau peu profondes. Quant aux engrais, leur utilisation à outrance a créé des concentrations de nitrates qui dépassent de très loin la limite recommandée par l'OMS. Les matières plastiques sont également de plus en plus utilisées en agriculture. Sans en nier les avantages, force est de constater qu'au lieu d'être recyclée, une quantité considérable est enfouie dans le sol et/ou brûlée. Sur une consommation annuelle totale de quelque 8 000 tonnes de feuilles de plastique, 30 % ne sont pas récupérables et demeurent dans le sol. Une autre partie pollue les alentours et le reste est brûlé, ajoutant à la pollution.

67. La part de l'eau affectée à l'irrigation a été réduite au minimum, ce qui laisse en friche 50 % des terres cultivables par manque d'eau ou du fait que l'utilisation d'eau salée a créé des sols salés qui, pour être rendus à la culture, doivent être lessivés. L'irrigation au goutte à goutte est pratiquée, mais le matériel accessoire et de contrôle est rudimentaire. Dans l'ensemble, l'usage à outrance de pesticides et d'engrais associé à une utilisation peu rentable de l'eau est imputable à l'absence quasi totale de services de vulgarisation, qui ont été considérablement restreints depuis 1967. En même temps, les projets de recherche agronomique et agricole ont été interrompus. Les agriculteurs palestiniens ont souvent emprunté des idées et des techniques nouvelles sans être capables de déterminer si elles étaient adaptées, ce qui a entraîné des pertes financières et l'adoption de techniques inadéquates, voire préjudiciables.

## 2. Urbanisation

68. La superficie construite du territoire occupé représente 3,2 % de la superficie totale. Depuis 1967, les autorités israéliennes ont circonscrit la construction à l'intérieur des limites municipales, elles-mêmes ramenées au minimum. D'autre part, aucune des municipalités n'a de véritable plan de traitement des déchets liquides et solides, car aucune ne dispose des ressources financières et des compétences nécessaires pour en élaborer et en appliquer un. Elles n'ont pas plus d'expérience en matière de gestion du traitement des eaux usées et de leur réutilisation dans l'irrigation, notamment en ce qui concerne les avantages, les inconvénients et les risques pour la santé que comporte cette réutilisation. Dans l'hypothèse d'une consommation moyenne modeste de 40 litres par personne par jour, le volume total d'eau usée dépasse 70 000 m<sup>3</sup> par jour pour l'ensemble de la population palestinienne.

69. Les déchets solides sont un problème dont on n'a guère conscience dans le territoire occupé, où le volume produit est gravement sous-estimé. Les déchets solides enlevés dans les villes et villages à l'intérieur des limites municipales sont évalués à 1-1,5 kg/personne/jour, mais ce chiffre ne tient pas compte de ce qui s'accumule hors de ces limites. En outre, tous les déchets solides ne sont pas déposés dans les poubelles, une partie se retrouvant dans les champs avoisinants, les terrains vagues et les wadis. De même, il n'y a pas de système pour l'élimination des déchets provenant des chantiers, et ils sont dispersés le long des routes rurales. Même les déchets solides municipaux sont mis en décharge à quelques kilomètres de distance, soit à proximité d'une autre ville ou d'un autre village, soit dans un espace ouvert déterminé, où ils sont incinérés dans le seul but d'en réduire le volume. L'incinération est lente et dégage dans l'atmosphère des fumées et des gaz toxiques affectant de vastes zones résidentielles. Là encore, il n'y a pas d'installation de recyclage des déchets solides. Les débris et la poudre de pierre provenant du traitement de la pierre sont éparpillés dans toute la campagne. Les décharges de poudre de pierre, laquelle est toxique pour les plantes, sont devenues arides.

### 3. Ressources en eau

70. Bien que dans la plus grande partie du territoire occupé les ressources en eau ne soient pas polluées, la situation évolue rapidement du fait des risques de pénétration des eaux usées, et la surexploitation des eaux souterraines par Israël a augmenté. Des prélèvements ont confirmé la présence de bactéries (fécales coliformes) et de fortes concentrations de nitrates dans certaines régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. L'accroissement de la salinité est particulièrement préoccupant dans certains secteurs de la Cisjordanie, tels que Hébron, la vallée du Jourdain et dans la bande de Gaza. Le pompage à outrance par Israël et ses colonies implantées dans le territoire a provoqué une baisse de la nappe phréatique et donc un déséquilibre entre l'eau douce et l'eau saumâtre dans certaines régions de la Cisjordanie et la pénétration de l'eau de mer dans les zones côtières de la bande de Gaza, rendant l'eau insalubre pour la consommation ménagère et impropre à l'agriculture.

### 4. Déboisement

71. Les forêts ne couvrent pas plus de 0,5 % de la superficie totale du territoire occupé. Les conditions climatiques et l'action de l'homme sont largement responsables de cet état de choses. Les règlements israéliens interdisent toute opération de boisement dans de nombreuses régions où cela aurait pu empêcher le ruissellement des eaux de pluie. De ce fait, ces eaux s'écoulent vers l'ouest pour reconstituer les nappes aquifères qui approvisionnent Israël. On dit également que cette opposition israélienne à tout boisement contribue à éliminer les obstacles juridiques à la confiscation des terres palestiniennes. Selon les estimations, Israël aurait, depuis 1967, déraciné des centaines de milliers d'arbres à titre de représailles collectives. Rien que depuis le début du soulèvement palestinien, quelque 150 000 arbres ont au total été déracinés.

5. Environnement marin et côtier

72. Les zones côtières de la bande de Gaza subissent une grave dégradation de leur environnement. Sous l'effet conjugué de la pollution des ressources terrestres et marines par les eaux usées et de l'épuisement des nutriments déposés par le Nil, la vie marine, en particulier les ressources halieutiques, est menacée le long de la côte. A cela s'ajoute l'érosion du sable du littoral causée par la déviation de l'orientation des vagues. Israël a construit des brise-lames en plusieurs endroits le long de ses propres rivages pour enrayer la perte de sable, mais n'a rien entrepris de tel dans la bande de Gaza. Par ailleurs, le trafic de plus en plus dense en Méditerranée, en particulier des pétroliers qui rejettent des hydrocarbures lourds lors du dégazage, provoque des dépôts de goudron le long des rivages.

6. Consommation énergétique

73. Petit à petit, le territoire occupé est devenu presque entièrement tributaire d'Israël pour ses besoins énergétiques, qu'il s'agisse de l'électricité ou du carburant (essence et gaz). Actuellement, la production énergétique n'est pas une source majeure de dégradation de l'environnement dans le territoire. L'huile de moteur résiduaire est utilisée pour chauffer les fours et les chaudières des boulangeries et des ateliers, qui, pour la plupart, sont implantés dans les quartiers résidentiels ou à proximité. Cette huile contient des petites particules de métal, du carburant au plomb et des substances organiques de haute activité. En brûlant, elle dégage des particules lourdes toxiques dans l'atmosphère des zones résidentielles, exposant la population à de graves risques de pollution.

D. Amélioration de la situation de l'environnement dans le territoire palestinien : mesures à prendre

74. La poursuite des tendances tracées plus haut n'augurent pas bien de l'avenir de l'environnement dans le territoire occupé et de son impact sur l'économie. Au contraire, l'interaction rapide des forces dynamiques à l'oeuvre dans une société dépourvue des dispositifs d'encadrement et ajustement nécessaires accentuera vraisemblablement la dégradation de l'environnement. Par ailleurs, considérant les grands espoirs fondés par les générations montantes qui constituent près de 50 % de la population actuelle, il appartient impérativement à chaque Palestinien, individuellement et collectivement, de prendre sérieusement en compte les problèmes d'environnement dans toute activité économique et sociale. Les domaines prioritaires appelant une action immédiate sont succinctement décrits ci-après.

1. Déchets liquides

75. Dans certaines régions urbaines telles que Bethléem, Ramallah et al-Bireh, les problèmes liés aux déchets liquides sont étudiés dans le cadre d'un système de tout-à-l'égout. Malheureusement, il est loin d'en être de même dans d'autres centres de peuplement, ruraux notamment, où vivent plus de 35 % de la population palestinienne et où la construction de logements s'est accrue. Rien n'est encore prévu en ce qui concerne la construction et l'implantation de stations d'épuration. Une planification intégrée s'impose

pourtant face à ces besoins comme à d'autres du même ordre, si l'on veut éviter une approche au coup par coup qui serait coûteuse et inadaptée à long terme. L'idée d'un gros collecteur qui recueillerait les eaux usées après épuration et traverserait un certain nombre de villes, du nord au sud par exemple, est réaliste et écologiquement rationnelle. Ce collecteur pourrait être alimenté par un réseau de stations d'épuration, et les eaux traitées serviraient à l'irrigation ou à des fins industrielles. Une politique novatrice de tarification pour l'utilisation de ces eaux pourrait contribuer à couvrir une partie des dépenses d'exploitation.

## 2. Déchets solides

76. Comme on l'a fait observer plus haut, le volume des déchets solides s'accroît rapidement. Cette tendance devrait se maintenir et même, à mesure que la société prospère, s'étendre à des régions jusqu'ici épargnées. Dans ce domaine également, des mesures curatives et préventives s'imposent dans le cadre d'un programme d'action intégré. On pourrait construire sur tout le territoire un réseau combinant usines de recyclage et d'incinération pour traiter tous les déchets solides, organiques et inorganiques. On rentabiliserait les stations de recyclage grâce à des stimulants financiers et fiscaux, tandis que les coûts d'exploitation des incinérateurs seraient couverts en partie par les redevances municipales, en particulier dans les centres urbains.

## 3. Déchets toxiques

77. Les perspectives de développement de l'économie palestinienne dépendront dans une grande mesure du rôle du secteur industriel. Parallèlement à ce rôle, ce secteur est appelé à financer les dépenses que l'industrialisation impose à toute société, notamment celles du traitement des déchets toxiques. Il est par conséquent nécessaire que les facteurs environnementaux soient pris en compte dans l'analyse et l'évaluation de toutes les activités économiques nouvelles, notamment les projets industriels, et que le traitement des déchets toxiques et les impératifs environnementaux correspondants soient partie intégrante des programmes de développement industriel.

## 4. Remise en état des sols et reboisement

78. Une grande partie des zones cultivées avant 1967 dans les régions accidentées demande à être restructurée en terrasses et recouverte de terre, car celle-ci a été emportée par lessivage suite à l'effondrement des murs en pierre qui la retenaient. Outre qu'ils sont source d'emplois et de revenus, de tels projets de remise en état peuvent également améliorer l'ensemble de la production agricole et accroître la part de celle-ci dans le revenu national. Il est en outre impératif de rompre le cycle sans fin de l'utilisation des pesticides les plus divers comme seul moyen de lutte phytosanitaire, pour adopter par exemple des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs, qui ont fait leurs preuves dans un grand nombre de pays en développement.



79. Le reboisement doit également être pris très au sérieux à court terme. Certes, un programme complet de reboisement des zones qui s'y prêtent dépend de l'exercice par le peuple palestinien de son droit de regard sur ses ressources naturelles, mais on pourrait, en se concentrant sur certaines bases expérimentales, créer les moyens d'intervenir rapidement une fois levés les obstacles de l'heure. Etant donné que les bienfaits de tout programme de reboisement devraient se faire sentir au-delà des frontières géographiques du territoire palestinien, on peut espérer que le bien-fondé des restrictions imposées au peuple palestinien quant à l'utilisation de ses ressources naturelles sera reconsidéré.

#### 5. Infrastructure institutionnelle

80. Comme on l'a fait observer, l'adoption de lois et de règlements concernant l'environnement est un élément important de la protection de l'environnement. Cette adoption doit aller de pair avec la création d'un mécanisme institutionnel compétent et efficace capable de faire appliquer ces lois. Un tel mécanisme devrait donc être créé, sur une échelle modeste, pour surveiller l'état de l'environnement, évaluer les besoins dans divers domaines et proposer des mesures, y compris des lois, pour la protection de l'environnement. Il devrait notamment mettre en place un système d'information environnementale pour la Cisjordanie et la bande de Gaza qui reposerait sur une base de données créée à partir des informations recueillies sur divers aspects de l'environnement dans le territoire.

#### 6. Besoins en ressources humaines

81. Pour l'heure, et en attendant que ce mécanisme soit mis sur pied, les municipalités sont peut-être appelées à intervenir davantage pour protéger l'environnement et renforcer sa contribution au développement économique et social du peuple palestinien. Un des aspects sur lequel elles peuvent concentrer leur attention est le perfectionnement de la main-d'oeuvre employée dans les activités environnementales. Ainsi, toutes les municipalités s'occupent du ramassage des déchets solides. Cette tâche pourrait être effectivement menée à bien en augmentant le nombre des éboueurs et des camions d'enlèvement des ordures, mais faute de ressources financières elles ne peuvent adopter cette solution. La formation du personnel existant dans les domaines concernés pourrait améliorer considérablement l'efficacité et le rendement des services en question.

82. Il est important de faire le plus tôt possible une place à l'éducation environnementale dans les programmes scolaires et universitaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La campagne d'éducation et de formation devrait aussi se dérouler au niveau local pour sensibiliser toutes les couches de la société à la protection de l'environnement et faire connaître les règlements pertinents et les mécanismes chargés de les appliquer. A cet égard, il conviendrait de lancer à titre prioritaire des programmes de formation de techniciens agricoles et d'agriculteurs à la vulgarisation, qui est pratiquement inexistante dans le territoire occupé.

## 7. Assistance financière et technique

83. La longue période d'occupation et l'absence d'infrastructures institutionnelles ont empêché le peuple palestinien de mobiliser efficacement ses ressources financières et humaines pour jeter les bases d'une économie viable, une charge qu'à elle seule la présente génération ne peut assumer. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour permettre à ce peuple de reconstituer ces bases en toute indépendance, d'améliorer la qualité de sa vie et protéger son environnement. Les Palestiniens ont prouvé qu'ils étaient pleins de ressources et de dynamisme en contribuant au développement des nombreuses économies auxquelles ils se sont intégrés. Le moment est venu de réunir les ressources et les compétences palestiniennes et internationales au service d'entreprises animées du même dynamisme pour développer l'économie du territoire palestinien et protéger son environnement, dans l'intérêt présent du peuple palestinien, sans préjudice des besoins futurs. L'action qui s'impose dans les domaines décrits plus haut requiert par conséquent une assistance internationale concertée, tant financière que technique, pour la mise au point d'un programme environnemental concret et sa mise en oeuvre effective.

Troisième partieEXAMEN DE L'EVOLUTION DES TRAVAUX  
DU GROUPE ECONOMIQUE SPECIAL (PEUPLE PALESTINIEN)  
SECRETARIAT DE LA CNUCED, 1992/1993

84. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CNUCED a intensifié ses travaux relatifs à l'économie du territoire palestinien occupé sur les quatre grands domaines de son activité, à savoir : a) surveillance et analyse des politiques et des pratiques des autorités d'occupation israéliennes qui font obstacle au développement économique du territoire palestinien occupé; b) étude des incidences de ces politiques et de ces pratiques sur les principaux secteurs économiques; c) développement de la base de données du Groupe, y compris la collecte, le traitement et la diffusion de renseignements sur l'économie du territoire palestinien occupé; et d) coordination avec les activités pertinentes des organismes des Nations Unies, et contribution à ces activités, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale traitant de l'assistance au peuple palestinien et des conditions économiques dans le territoire palestinien occupé. Pour tous ses travaux, le Groupe a maintenu des contacts étroits avec la Palestine, outre les consultations tenues avec d'autres parties intéressées.

85. Dans le contexte du projet intersectoriel sur l'étude des perspectives d'un développement économique et social soutenu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le rapport de la réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenu à Genève en mai 1992 a été achevé ainsi que l'étude établie par le secrétariat de la CNUCED sur une matrice quantitative et son supplément technique. Des échanges de vues sur ces documents quant au fond ont eu lieu avec les responsables du Département des affaires économiques et du plan de Palestine ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires égyptiens et jordaniens. Les autorités israéliennes ont refusé d'y participer, et d'autres parties concernées n'ont toujours pas envoyé de réponse.

86. La version révisée des documents a été portée à l'attention de certaines sources bilatérales et multilatérales, tant au niveau régional qu'au niveau international ayant des programmes d'assistance au peuple palestinien, en vue d'en enrichir le contenu. Des échanges de vues ont également eu lieu avec la Direction des affaires économiques de la Ligue des Etats arabes, et des contacts ont été engagés avec le PNUD et la BIRD, dans le cadre de leurs activités pertinentes. Afin de coordonner les activités des institutions des Nations Unies compétentes dans le territoire, le Représentant spécial de l'Administrateur du PNUD (Programme d'assistance au peuple palestinien) a invité le Groupe économique spécial du secrétariat de la CNUCED au Bureau du PNUD à Jérusalem-Est pour des consultations. Toutefois, les autorités israéliennes ont refusé d'accorder un visa et la mission n'a pu avoir lieu.

87. Les travaux ont également commencé en vue de la sélection et de la mise au point définitive, pour publication, de la première partie d'une série de 25 études sectorielles sur les questions économiques et sociales dans le territoire occupé. Ces études doivent en principe servir de base aux conclusions et recommandations de la réunion du groupe d'experts, ce qui permettrait aux donateurs de développer leurs programmes d'assistance dans leurs domaines d'intérêt respectifs.

88. Dans le cadre du projet intersectoriel, et au titre du programme de travail du Groupe, les travaux relatifs à la mise au point d'une base de données sur l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza se sont poursuivis au cours de la période considérée. Les données disponibles sur la balance des paiements, le commerce international, la population, la main-d'oeuvre et l'emploi pour la période 1968-1987, qui avaient été normalisées et classées sur le modèle des séries chronologiques économiques utilisées par le secrétariat de la CNUCED ont été mises au point et publiées sous la cote UNCTAD/DSD/SEU/1 (en anglais seulement). Le Groupe a également étoffé sa collection de références sur le développement économique palestinien et développé ses capacités de collecte et d'analyse de données statistiques sur la question.

89. Conformément à son programme de travail et aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale adoptées au cours de la période considérée, le secrétariat de la CNUCED a renforcé la coordination et la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et non gouvernementales travaillant sur la situation économique et sociale du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a notamment contribué à des réunions et envoyé des missions de consultation et de collecte de données à Tunis, au Caire et Amman, de même qu'il a participé à des réunions convoquées par des institutions des Nations Unies s'occupant de l'assistance au peuple palestinien.

Tableau 1. TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES 1987-1993  
(EN MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS-UNIS CONSTANTS DE 1990)

	Estimations										Taux annuel de croissance			
	du CBS					du TPO					de la CNUCED		CBS	TPO
	1987	1988	1989	1990	1991	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1988-91	1992-93	
Population (en milliers)	1 408,2	1 437,1	1 505,5	1 563,1	1 641,3	1 437,1	1 505,5	1 563,1	1 605,0	1 666,0	1 728,0	4,1	3,5	3,8
Agriculture	334,6	466,8	321,0	448,5	344,1	466,8	309,0	448,5	370,0	378,0	427,0	6,2	8,3	7,6
Industrie	165,0	132,3	128,4	165,2	151,7	132,3	105,4	104,2	96,0	138,0	173,0	-2,0	-10,5	40,1
Construction	327,4	309,7	324,7	324,0	305,5	241,3	202,5	151,3	135,0	198,0	250,0	-1,7	-14,7	42,6
Services	977,1	861,7	987,5	1 228,8	1 139,7	726,6	601,8	539,8	493,0	695,0	859,0	4,2	-12,4	37,1
Produit intérieur brut	1 881,3	1 770,5	1 684,9	2 163,0	2 083,4	1 567,0	1 218,7	1 243,7	1 148,0	1 477,0	1 790,0	2,7	-9,7	28,0
Rémunération nette des facteurs	732,6	669,3	690,0	793,3	743,7	659,8	610,7	548,2	401,0	406,0	414,0	0,4	-11,3	1,6
Produit national brut	2 613,9	2 439,8	2 451,6	2 956,3	2 827,1	2 226,8	1 829,4	1 791,9	1 549,0	1 883,0	2 204,0	2,0	-10,2	21,1
Transferts courants nets	137,9	111,1	135,7	154,3	156,5	209,1	289,7	166,7	154,0	160,0	166,0	3,4	2,9	3,9
Revenu disponible brut	2 751,8	2 550,9	2 587,3	3 110,6	2 983,6	2 435,9	2 119,2	1 958,7	1 703,0	2 043,0	2 370,0	2,1	-9,5	19,6
Importations	1 482,2	953,4	982,3	952,1	1 019,4	953,4	982,3	952,1	741,0	943,0	1 126,0	-7,8	-12,5	26,0
Exportations	457,5	268,3	246,3	264,4	278,7	268,3	246,3	264,4	156,0	313,0	381,0	-9,8	-16,5	72,1
Investissements publics	100,7	55,4	44,9	50,6	73,8	55,4	44,9	50,6	34,0	47,0	58,0	-6,7	-16,6	35,3
Investissements privés	491,4	372,3	426,4	413,3	396,9	372,3	426,4	413,3	364,0	438,0	508,0	-4,8	-6,5	19,8
Consommation publique	208,0	192,4	206,7	253,5	260,7	192,4	206,7	253,5	200,0	266,0	325,0	6,3	-1,0	31,3
Consommation privée	2 105,9	1 835,6	1 819,5	2 146,2	2 105,5	1 632,1	1 276,7	1 214,0	1 134,0	1 356,0	1 644,0	0,0	-11,5	22,5
	(Dollars des Etats-Unis constants de 1990)													
PIB par habitant	1 336,0	1 232,0	1 119,2	1 383,8	1 269,3	1 090,4	809,5	795,7	715,3	886,6	1 035,9	-1,2	-11,6	22,4
PNB par habitant	1 856,2	1 697,7	1 628,4	1 891,3	1 722,5	1 549,5	1 215,2	1 146,4	965,1	1 130,3	1 275,5	-1,8	-12,0	16,1
RDB par habitant	1 954,1	1 775,0	1 718,6	1 990,0	1 817,8	1 695,0	1 407,6	1 253,1	1 061,1	1 226,3	1 371,5	-1,7	-11,4	14,6

Sources et notes

1. Tous les chiffres excluent Jérusalem-Est, pour laquelle il n'existe pas de données globales séparées. Toutes les données ont été à l'origine publiées ou établies en nouveaux shekels israéliens (NSI) et ont ensuite fait l'objet de deux types de traitement. Les données en prix courants ont été d'abord calculées en prix constants NSI à l'aide d'une méthode de déflation fondée sur l'indice des prix à la consommation du territoire occupé et d'un déflateur du PIB approprié. Les données en NSI constants ont été ensuite converties en dollars des Etats-Unis constants de 1990 sur la base du taux de change annuel moyen pour 1990 indiquée dans *Statistiques financières internationales* (Washington D.C., FMI 1991) du Fonds monétaire international.
2. Toutes les estimations du Central Bureau of Statistics d'Israël sont établies à partir des données en NSI courants publiées dans *Judea, Samaria and Gaza Area Statistics*, Vol. XXI, 1992 (CBS, Jérusalem, 1993), sauf lorsque, pour certains indicateurs et certaines fourchettes publiées, des lacunes ont obligé à procéder à des calculs fondés sur des chiffres correspondant aux années précédentes ou à des estimations provenant d'autres sources.
3. Toutes les estimations du TPO sont calculées à partir de sources publiées dans le territoire palestinien occupé. Pour des détails sur les principales sources consultées, voir "Evolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé" (TD/B/1305), p. 22, tableau I.
4. Les estimations du secrétariat de la CNUCED s'appuient sur l'analyse tendancielle des données (CBS) pour 1967-1987 et des estimations (TPO) pour 1988-1990. Pour des données complémentaires sur les sources et la méthode, voir "Prospects for sustained development of the Palestinian economy in the West Bank and Gaza Strip, 1990-2010 - a quantitative framework" (Part Two, Chapters 1-3) et son "Technical Supplement" (à paraître, 1993).
5. Les taux de croissance représentent la moyenne des variations annuelles des valeurs constantes des variables respectives, sauf pour l'agriculture pour laquelle il représente une moyenne mobile sur deux ans.

Notes

1/ Sauf indication contraire, lorsqu'on parle dans le présent rapport du "territoire occupé" ou du "territoire", on entend par là le territoire palestinien occupé (c'est-à-dire la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est).

2/ Voir par exemple les rapports de la CNUCED : "Evolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé" (TD/B/1142; TD/B/1183; TD/B/1221; TD/B/1266; TD/B/1305) et "Assistance au peuple palestinien" (TD/B/39(1)/4).

3/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 3 à 13.

4/ Ibid., par. 3.

5/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 41 et 42; "Assistance ..." (TD/B/39(1)/4, par. 6 à 8).

6/ Décret militaire No 1342 du 15 juin 1991 intitulé "Décret visant à favoriser les investissements" en Cisjordanie. Un décret analogue a été promulgué pour la bande de Gaza. Voir également Lettre datée du 11 mars 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/48/112).

7/ Voir "Lettre ..." op. cit.

8/ Jerusalem Post, 15.2.93.

9/ "Lettre ..." op. cit., p. 1.

10/ Selon le Coordonnateur adjoint israélien pour les affaires économiques dans le territoire occupé, cité dans Jerusalem Post, 9.2.93. Voir également Jerusalem Post, 28.12.92.

11/ Voir "Assistance au peuple palestinien" (TD/B/39(1)/4, par. 7 et 14 à 17).

12/ Voir New York Times, 4.4.93.

13/ Certaines des faiblesses de cette démarche ont été analysées précédemment, en particulier en ce qui concerne la dépendance excessive à l'égard d'Israël pour les importations de matières premières et le risque d'une désorganisation de l'économie qu'entraînerait, en l'absence d'une orientation d'ensemble, d'études de faisabilité et d'infrastructures adéquates, la création simultanée d'un trop grand nombre d'entreprises analogues. Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305, par. 42) et "Assistance ..." (TD/B/39(1)/4, par. 7 et 8).

14/ Dans le dernier rapport en date de la CNUCED, comme dans les rapports antérieurs, on indiquait différents domaines qui appelaient une attention urgente (TD/B/39(1)/4). De même, des rapports d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies sur la situation dans le territoire occupé soulignent la nécessité d'une réforme urgente et globale des politiques et d'une assistance technique accrue au peuple palestinien;

voir par exemple Conférence internationale du Travail, Rapport du Directeur général - Appendice II, 1993 et "Rapport du Secrétaire général - La situation des femmes palestiniennes dans le territoire occupé" (E/CN.6/1993/10).

15/ Le Président de l'Association des fabricants israéliens, cité dans Jerusalem Post, 5.7.92. Cette position a été reprise par le Président de la Fédération des chambres de commerce israéliennes, cité dans Jerusalem Post, 9.2.93.

16/ Jerusalem Post, 22.7.92.

17/ Communiqué de presse de l'UNRWA HQ/2/93 du 12 février 1993. Voir également Al-Fajr, 28.12.92. Parmi les mesures de sécurité récemment appliquées par les militaires israéliens, on citera l'utilisation d'engins antichars pour détruire les maisons dans lesquelles on soupçonne que des militants palestiniens ont cherché refuge. Au cours d'une opération de ce type, 18 maisons à Khan Yunis (bande de Gaza) ont été détruites ou endommagées, le coût total des réparations étant estimé à 845 000 dollars - voir Jerusalem Post, 18.2.93. Voir également A.F. Jayyusi (dir. publ.), Le territoire occupé - faits et chiffres (Amman), janvier-décembre 1992 (en arabe).

18/ Voir par exemple "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1183, par. 52 et 53; TD/B/1221, par. 74 et 75; TD/B/1266, par. 42 à 45).

19/ Les impôts locaux n'ont cessé d'augmenter dans l'ensemble de la ville de Jérusalem, mais les commerçants palestiniens de Jérusalem-Est se plaignent de la mauvaise qualité des services municipaux par rapport à ceux dont bénéficie Jérusalem-Ouest et font valoir qu'ils ne sont pas en mesure de payer des impôts aussi élevés compte tenu de la dégradation de la situation économique dans le territoire occupé. Au début de 1993, l'association des commerçants de Jérusalem-Est a porté l'affaire devant la Haute Cour israélienne, où elle est en cours d'examen. Voir Al-Fajr, 22.6.92, 29.6.92, 20.7.92, 10.8.92, 16.11.92, 25.1.93, 1.2.93; Jerusalem Post, 27.7.92, 8.1.93.

20/ Filasteen al-Thawra, 28.2.93 (en arabe).

21/ Al-Fajr, 5.4.93.

22/ Ibid.

23/ La fermeture du territoire et ses multiples conséquences ont fait l'objet de nombreux articles. Voir par exemple Washington Post, 26.3.93, 9.4.93, New-York Times, 9.4.93, International Herald Tribune, 26.4.93; Al-Fajr, 5.4.93, 12.4.93, 19.4.93, 26.4.93, 10.5.93; Filasteen al-Thawra, 28.3.93 (en arabe); Al-Quds, 22.4.93 (en arabe), Jerusalem Post, 17.5.93; Centre d'information de Palestine sur les droits de l'homme, "From the field - a monthly report on selected human rights issues", mars-avril 1993.

24/ Le Premier Ministre israélien, cité dans Washington Post, 26.3.93.

25/ Le Premier Ministre israélien, cité dans Washington Post, 9.4.93.

26/ Le Président de la Fédération des chambres de commerce israéliennes, cité dans Washington Post, 26.3.93.

27/ Professeur Ezra Sadan, conseiller au Ministère de la défense et "architecte" de la récente libéralisation des politiques israéliennes, cité dans Jerusalem Post, 14.5.93.

28/ Dans un document directif réalisé pour le Ministère israélien des finances, on indiquait que la fermeture du territoire entraînerait une hausse de l'inflation et une baisse de la croissance - pouvant aller jusqu'à 1 % - en Israël; voir Jerusalem Post, 24.5.93.

29/ Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), cité dans le communiqué de presse de l'UNRWA CLO/1/93 du 18 avril 1993.

30/ Certains soutiennent que "la séparation, la fin de cette relation de dépendance à l'égard d'Israël est un véritable processus qui prendra des années ... Ce n'est pas un simple slogan ou une décision de politique générale". S. Huleileh cité dans Al-Fajr, 19.4.93.

31/ Jerusalem Post, 20.5.93, 1.6.93.

32/ Selon les informations parues dans Jerusalem Post, 28.12.92.

33/ Voir "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305, par. 35 à 40) pour une analyse détaillée de certaines de ces initiatives. Ainsi, une pratique suivie jusqu'en 1992, mais que beaucoup considèrent maintenant comme une tactique économique inefficace et vouée à l'échec, était celle qui consistait à lancer fréquemment des ordres de grève pour les établissements commerciaux et les entreprises du territoire occupé.

34/ Ces tendances ont fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports établis par le secrétariat depuis 1988.

35/ Ainsi, un établissement de crédit palestinien implanté à Jérusalem-Est s'est vu refuser l'autorisation d'ouvrir un bureau dans certains secteurs de la Cisjordanie ou de la bande de Gaza, Al-Fajr, 19.4.93.

36/ Ainsi, l'Union des diplômés de l'Université d'Hébron en Cisjordanie gère une gamme impressionnante de projets dans différents domaines (éducation, services sociaux, activités génératrices de revenu); pour sa part, l'Union des coopératives agricoles coordonne la commercialisation des produits agricoles en Cisjordanie et facilite l'acheminement de l'assistance destinée aux agriculteurs (dotations agricoles, facilités de crédit, services de vulgarisation). Son existence ne remonte qu'à 1986, mais les coopératives locales et régionales qui la composent ont été pour la plupart créées dans les années 50 et 60.

37/ Pour un bilan détaillé de l'action menée dans différents domaines par les ONG internationales et palestiniennes, et un exposé de leurs programmes de travail futurs, voir : Réseau des ONG européennes dans les territoires occupés (NENGOOT), Palestine - Le développement pour la paix, actes de la Conférence ECCP-NENGOOT, Bruxelles, 28 septembre-1er octobre 1992.

38/ Voir également la contribution de Ibrahim Dakkak dans NENGOOT, "Palestine ..." op. cit., p. 198.



39/ Article d'Hisham Awartani, paru dans Al-Fajr, 23.11.93.

40/ Exposé sur le rôle et l'expérience des organisations régionales fait par le représentant de la Commission des Communautés européennes, lors du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à l'UNESCO, à Paris, du 26 au 29 avril 1993 (PAR.SAM/QP/15).

41/ Al-Fajr, 14.12.92.

42/ Jerusalem Post, 17.7.93. Pour une analyse détaillée des problèmes et des besoins dans ce domaine, voir l'étude du secrétariat "Le secteur du tourisme et les services connexes dans le territoire palestinien occupé par Israël" (UNCTAD/RDP/SEU/7).

43/ Al-Quds, 10.2.93, 12.2.93 (en arabe); Filasteen al-Thawra, 7.2.93 (en arabe), Al-Fajr, 1.3.93; "Une initiative dans le domaine des exportations pour relancer l'économie locale", dans Arab British Commerce, mars 1993, p. 2 à 4, 25 et 26.

44/ Voir Jerusalem Post, 16.7.92.

45/ Il semble que l'une des composantes classiques du dispositif de promotion des échanges, à savoir les chambres de commerce, n'ait pas été associée à cette récente initiative.

46/ L'étude de faisabilité détaillée sur la création d'un centre de commercialisation des produits agricoles figurait dans le document "Assistance technique pour la promotion des exportations et création de services de commercialisation dans les territoires palestiniens occupés" (ITC/DTC/90/1229 - projet No PAL/90/003). Cette proposition de projet devrait être complétée par une étude analogue sur la création d'un centre de commercialisation des produits industriels.

47/ Policy Research Incorporated, Development opportunities in the occupied territories - trade (Clarksville, PRI, 1992), p. 13.

48/ Ces directives ont été publiées dans la revue trimestrielle de l'Institut jordanien de commercialisation des produits agricoles, Agricultural Marketing, No 11, décembre 1992 (en arabe).

49/ Voir, par exemple, la résolution 47/170 de l'Assemblée générale et les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes.

50/ Renseignements fournis par le Bureau du Gouverneur de Palestine auprès de la BID, Amman, 1993. Voir également K. Nakhleh, "Politico-development aid and empowerment - the case of Palestine" (document inédit, 1993).

51/ Le programme de la Communauté européenne a été bien accueilli dans le territoire palestinien occupé. Voir, par exemple, Jerusalem Post, 8.7.92, 9.7.92; Al-Quds, 9.7.92 (en arabe); Al Fajr, 13.7.92; Filasteen al-Thawra, 19.7.92 (en arabe).

52/ "Exposé fait par le représentant de la Commission des Communautés ..." (PAR.SAM/QP/15), op. cit.

53/ Ibid.

54/ Réseau des ONG européennes dans les territoires occupés (NENGOOT), Répertoire des organisations non gouvernementales européennes fournissant un appui aux territoires palestiniens occupés - 1992 (NENGOOT, Jérusalem, 1992), p. 60 à 63.

55/ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), "Rapport sur l'assistance extérieure aux territoires palestiniens occupés", avril 1993, p. 69 à 73.

56/ Ibid.

57/ Séminaire tenu au siège de l'UNESCO à Paris, du 26 au 29 avril 1993.

58/ Communiqué de presse du PNUD No 3/93, "Face à la détérioration de l'économie palestinienne, un organisme des Nations Unies encourage l'autosuffisance", 10.5.93, p. 2. D'après des informations antérieures, le PNUD prévoyait de porter le volume de son programme de financement dans le territoire occupé à 20 millions de dollars en 1993 et 35 millions de dollars d'ici 1994, Jerusalem Post, 10.11.92.

59/ Ibid., p. 4.

60/ Les discussions sur les questions économiques qui ont eu lieu lors des réunions successives de ces groupes de travail ont été largement couvertes par la presse. Voir Al-Quds, 8.6.92, 3.12.92, 27.1.93, 5.5.93 (en arabe); Al-Fajr, 29.6.92, 17.8.92, 14.9.92, 21.9.92, 28.9.92, 23.11.92, 7.12.92, 1.2.93; Jerusalem Post, 4.9.92, 6.9.92, 17.9.92, 27.10.92, 28.10.92, 30.10.92, 1.11.92, 15.11.92, 1.12.92, 6.12.92, 26.1.93; Filasteen al-Thawra, 15.11.92, 25.11.92, 1.12.92 (en arabe).

61/ Exposé sur "Le rôle et l'expérience des organisations régionales" fait par le représentant de la Banque mondiale lors du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à l'UNESCO, à Paris, du 26 au 29 avril 1993 (PAR.SAM/QP/34).

62/ Ibid.

63/ Voir Al-Quds, 4.5.93. Un appel dans ce sens a également été lancé lors du récent Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien. Voir la déclaration liminaire faite par M. Ahmed Abu Ala, directeur général du Département des affaires économiques et de la planification pour la Palestine, lors du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à l'UNESCO, à Paris, du 26 au 29 avril 1993 (PAR.SAM/QP/4).

64/ Texte d'une déclaration du Département d'Etat des Etats-Unis en date du 4.5.93, reproduite dans le Daily Bulletin, publié par la Mission des Etats-Unis à Genève, 6.5.93, p. 2.

65/ Voir par exemple Filasteen al-Thawra, 27.9.92 (en arabe); Jerusalem Post, 11.12.92, 16.12.92, 27.12.92; Al-Fajr, 19.4.92. Voir également les documents présentés à la première Conférence internationale israélo-palestinienne d'universitaires consacrée à l'eau, tenue en décembre 1992 à Zurich (Suisse).

66/ 1 dounam = 1 000 m<sup>2</sup> environ. Centre palestinien d'information sur les droits de l'homme (PHRIC), Human Rights Update, Vol. 5, Nos 5 à 8, juin-septembre 1992, et Al-Fajr, 24.8.92.

67/ Selon un rapport publié par l'Arab Studies Society, Jérusalem, cité dans Al-Fajr, 26.4.93. Cela porte à 277 000 dounams la superficie de terres palestiniennes confisquées depuis le début du soulèvement. Calcul établi d'après les chiffres précités pour 1992 et les chiffres pour 1988-1991; source : Arab Studies Society (Land Research Committee), étude intitulée Agricultural Violations and Land Confiscations in West Bank and Gaza Strip (Jérusalem, ASS, 1992).

68/ Voir chiffres et références dans "Assistance ..." (TD/B/39(1)/4), par. 14 et 15; "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), par. 23, et "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1266), par. 20 et 21.

69/ Jerusalem Post, 24.7.92 et 27.7.92.

70/ Centre palestinien d'information sur les droits de l'homme, "The Status of Jerusalem" in: From the field - a monthly report on selected human rights issues, septembre/octobre 1992.

71/ Al-Fajr, 24.8.92, 22.3.93 et 29.3.93; Jerusalem Post, 24.11.92, 28.12.92, 31.12.92, 6.1.93 et 25.1.93. Voir également la "Note verbale datée du 4 février 1993, adressée au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève", à laquelle était joint un rapport sur les opérations de colonisation israéliennes et sur les atteintes à la personne et aux biens de citoyens arabes pendant le mois de décembre 1992 (E/CN.4/1993/91), 10.2.93.

72/ CBS, Statistical Abstract of Israel 1992, No 43, p. 732 et p. 49.

73/ Rapport de la "Banque de données agricoles" de Jérusalem-Est, publié dans Filasteen al-Thawra, 11.10.92 (en arabe).

74/ Planning and Research Centre, Population Handbook (Jérusalem, 1993), cité dans Al-Fajr, 10.5.93.

75/ Dans la mesure où elles extrapolent à partir du recensement de 1967, on peut dire que les estimations palestiniennes portent sur la population de droit (comprenant des Palestiniens qui ne résident pas effectivement dans le territoire); elles sont par conséquent de 23 à 35 % supérieures à celles du CBS d'Israël, qui enregistre la population effective, c'est-à-dire les résidents.

76/ Des données relatives à l'évolution de la population active sur la période allant de 1987 à 1991 peuvent être consultées dans les rapports publiés par le secrétariat ces années-là. . . . .

77/ CBS, "Statistical Abstract ..." op. cit., p. 755.

78/ Ibid, p. 760.

79/ Voir Conférence internationale du travail, "Rapport ...", op. cit., p. 22.

80/ Dès la fin de 1992, il a été constaté que les employeurs israéliens n'avaient fait appel, par l'intermédiaire du service israélien pour l'emploi, qu'à 15 000 travailleurs palestiniens de Cisjordanie en novembre et 11 000 en décembre (non comprises les personnes travaillant de temps à autre sans permis) - Jerusalem Post, 28.1.93. Dans Haaretz du 5.3.93 (en hébreu) on peut lire qu'il n'y avait pas plus de 40 000 travailleurs de la bande de Gaza employés en Israël en 1993.

81/ Des articles sur les conséquences du bouclage pour les travailleurs palestiniens et les employeurs israéliens sont parus dans les journaux suivants : Al-Fajr, 5.4.93, 12.4.93, 19.4.93 et 26.4.93, Filasteen al-Thawra, 18.4.93 (en arabe), Jerusalem Post, 4.5.93 et 17.5.93, Washington Post, 9.4.93 et International Herald Tribune, 27.4.93.

82/ Ces chiffres ont été annoncés par le Ministre israélien des finances dans le Jerusalem Post du 24.5.93.

83/ Jerusalem Post, 4.5.93.

84/ Selon l'UNRWA et la plupart des autres sources - voir le communiqué de presse de l'UNRWA, CLO/1/93 du 18.4.93. Il faut préciser que ces taux recouvrent différentes catégories : chômeurs répertoriés mais aussi personnes "sous-employées" et d'autres catégories de personnes ayant, à un moment ou un autre, occupé un emploi. Cette question est analysée d'une manière plus approfondie par la Conférence internationale du travail dans le "Rapport ...", op. cit.

85/ En considérant comme chômeurs les personnes ayant cessé de travailler en Israël.

86/ Il va sans dire qu'à des taux supérieurs d'emploi à temps plein en Israël pour la période antérieure à 1983 correspondraient des taux de chômage encore plus élevés, du moins en Cisjordanie.

87/ "Palestine Human Rights ..." op. cit.

88/ Sur les problèmes rencontrés par le CBS pour rassembler des données sur l'activité économique durant cette période, on pourra consulter le "Statistical Abstract ...", op. cit., p. 105 à 111 publié par le CBS israélien. Les estimations pour 1991 et les estimations révisées pour 1988-1990, à paraître dans la série Judea, Samaria and Gaza Area Statistics, ont été publiées dans le Jerusalem Post du 19.2.93 et dans Conférence internationale du travail, "Rapport ...", p. 11 à 14.

89/ Ces sources ont été originellement étudiées en détail dans "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305) op. cit., p. 20 (de l'anglais).

90/ Des estimations proches de celles de la série de sources TPO ont été citées dans l'analyse susmentionnée des programmes du PNUD, dont faisait état le communiqué de presse du PNUD No 3/93 titrant "Détérioration de l'économie palestinienne - une institution des Nations Unies oeuvre en faveur de l'autodépendance". 10.5.93, p. 1 et 2. Une série d'enquêtes sectorielles réalisées par Policy Research Incorporated (USA) et publiées sous le titre Development opportunities in the occupied territories (Clarksville, PRI, 1992) fait aussi largement référence aux estimations de sources palestiniennes, originellement citées dans "Evolution récente de la situation économique ..." (TD/B/1305), op. cit.

91/ Pour des détails concernant les sources de données, les hypothèses et les méthodes de calcul, ainsi que pour les différentes projections, on pourra consulter au secrétariat l'étude intitulée "La Rive occidentale et la bande de Gaza : Perspectives de développement économique et social durable pour la période 1990-2010 - matrice quantitative" (deuxième partie, chap. 1 à 3) et son "supplément technique" (à paraître en 1993).

92/ Ce secteur comprend : les services publics et communautaires, le commerce, les transports et le tourisme, les services aux particuliers, plus une rubrique erreurs et omissions.

93/ Voir PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1991, éd. Economica, Paris, 1991.

94/ Voir PNUD, "Rapport mondial ...", op. cit., p. 100 à 104 pour la méthodologie et les détails techniques du calcul de l'IDH en général. En ce qui concerne le territoire occupé, toutes les données relatives au niveau de connaissances proviennent du CBS et sont de 1990 (ce qui donne un indicateur de 55). L'espérance de vie (66 ans) a également été calculée à partir de données du CBS, tandis que pour le revenu on a pris en alternance des données émanant du CBS et du TPO. En outre, alors qu'au PNUD on utilise le PIB par habitant pour calculer l'IDH, le secrétariat a fondé ses calculs concernant le territoire occupé sur des estimations relatives à la fois au PIB et au PNB par habitant, eu égard au rôle particulièrement faible que joue le PIB dans le développement palestinien.

95/ Voir par exemple : Al-Fajr, 5.4.93, 19.4.93 et 26.4.93; Filasteen al-Thawra, 18.4.93 (en arabe); Washington Post, 9.4.93; UNRWA, communiqué de presse CLO/1/93, op.cit.

96/ PHRIC, mars-avril 1993, op.cit., abonde de renseignements concrets sur les pertes subies dans toutes les zones du territoire.

97/ Al-Quds, 11.2.93 (en arabe). Pour une information récente approfondie sur l'industrie dans le territoire, voir : Development Affairs, "L'industrie en Palestine", vol. 2, No. 4, automne 1992 (en arabe); Abu-Shukr et al., L'industrialisation en Cisjordanie (Nablus, Najah University, 1991) (en arabe).

98/ Al-Quds, 28.1.93 (en arabe), Al Fajr, 22.2.93.

99/ Al-Fajr, 22.2.93.

100/ Al-Fajr, 26.4.93.

101/ Malgré plusieurs résolutions de l'Assemblée générale demandant expressément l'approbation d'un projet visant la création d'une cimenterie en Cisjordanie.

102/ Jerusalem Post, 2.9.92.

103/ Al-Fajr, 10.5.93.

104/ Al-Quds, 22.4.93 (en arabe).

105/ Voir par exemple Al-Fajr, 14.9.92. A la session de mai 1993 des pourparlers multilatéraux sur le développement économique et la coopération régionale, la délégation palestinienne a présenté une proposition fondamentale visant la création d'une "banque palestinienne de développement". Voir : Négociations multilatérales de paix au Moyen-Orient, Groupe de travail du développement économique, "The Palestine Delegation - Position Paper", (délégation palestinienne - exposé de position) Rome, 4-5 mai 1993.

106/ Jerusalem Post, 6.9.92.

107/ Selon le Gouverneur de la Banque centrale de Jordanie, cité dans le Jerusalem Post, du 9.9.92.

108/ Al-Fajr, 3.8.92.

109/ Al-Quds, 12.5.93 (en arabe); Al-Fajr, 17.5.93.

110/ Source : Ministère des affaires étrangères, Département des affaires palestiniennes et Institut de marketing agricole (Amman, Jordanie, 1993).

111/ Moyenne obtenue en divisant le total annuel des entrées en Jordanie par 250 (nombre de jours ouvrables par an).

112/ "Rapport ..." TD/B/39(1)/4, op. cit.

113/ Voir "The Palestinian financial sector under Israeli occupation" (Le secteur financier palestinien sous l'occupation israélienne) (UNCTAD/ST/SEU/3/Rev.1).

114/ Voir Y. Sayigh, "Programme de développement de l'économie nationale palestinienne pour les années 1994 à 2000" (Document présenté au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, UNESCO, Paris, 26-29 avril 1993 (PAR.SEM/QP/5)).

-----